

DOCUMENT DE GESTION DU SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN - 2022 -



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Territoires & Paysages

FABRIQUES AP

Réalisation :

Laurence FABBRI, géographe et paysagiste

Vincent COLLARD, paysagiste

Pierre JANIN, architecte

Anne-Emmanuelle PASSERIEUX, architecte

Thomas CORREARD, paysagiste

SOMMAIRE

P.7-15 PRÉAMBULE

- L'actualisation du document de gestion de 2009
- Pourquoi un document de gestion?
- Le document de gestion : un outil non opposable aux tiers
- Le conseil et l'accompagnement en amont des projet
- Suis-je concerné ?
- Les délais avant travaux

P.17-25 LE SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN

- Des périmètres de protection pluriels, inscrits dans le temps
- Des qualités patrimoniales pittoresques, historiques et naturelles.
- Les centres villageois du socle paysager : entre bâtis vernaculaires, patrimoniaux et constructions contemporaines
- Les infrastructures du Vézélien : entre partages des voies, réseaux aériens et accueil des touristes
- Les principes et orientations de gestion
 - o Maintenir et préserver l'émotion générée par l'harmonie et la cohérence des composantes du grand paysage
 - o Soigner et renforcer les transitions et les coutures paysagères jusque dans les détails architecturaux
 - o Poursuivre et transmettre les expressions passées, présentes et futures du paysage
 - o Informer et communiquer sur les démarches et pratiques de gestion cohérentes avec le site protégé

P.27-29 LES FICHES DE RECOMMANDATIONS ET LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Composition et fonctionnement d'une fiche de recommandations

P.31-80 VOLET AGRICULTURE, MILIEUX NATURELS ET FORESTIERS

- P.33-37 1. Aménagement et création de parcelles agricoles, gestion des abords
- P.39-43 2. Changements de cultures, remembrements, fusions et divisions parcellaires
- P.45-49 3. Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- P.51-56 4. Haies, bocage, arbres isolés
- P.57-61 5. Chemins d'exploitation, communaux et ruraux, pistes agricoles et forestières
- P.63-67 6. Rivières, ruisseaux et ripisylves
- P.69-73 7. Étangs, mares et milieux humides
- P.75-80 8. Forêts et bosquets, coupes et récoltes

P.83-165 VOLET ARCHITECTURE ET URBANISME

- P.85-94 9. Bâtiments agricoles
- P.95-106 10. Bâti villageois
- P.107-116 11. Bâtiments d'activité, d'intérêt collectif ou de service public
- P.117-121 12. Ouvrages liés aux usages et à la gestion de l'eau
- P.123-127 13. Petit patrimoine bâti agricole et urbain
- P.129-133 14. Parcgrdins
- P.135-141 15. Espaces publics : places, placettes, rues et ruelles
- P.143-147 16. Équipements sportifs et de loisirs
- P.149-153 17. Routes, accotements, franchissements et ouvrages d'art
- P.155-162 18. Production et transport d'énergie
- P.163-165 19. Réseaux de télécommunications

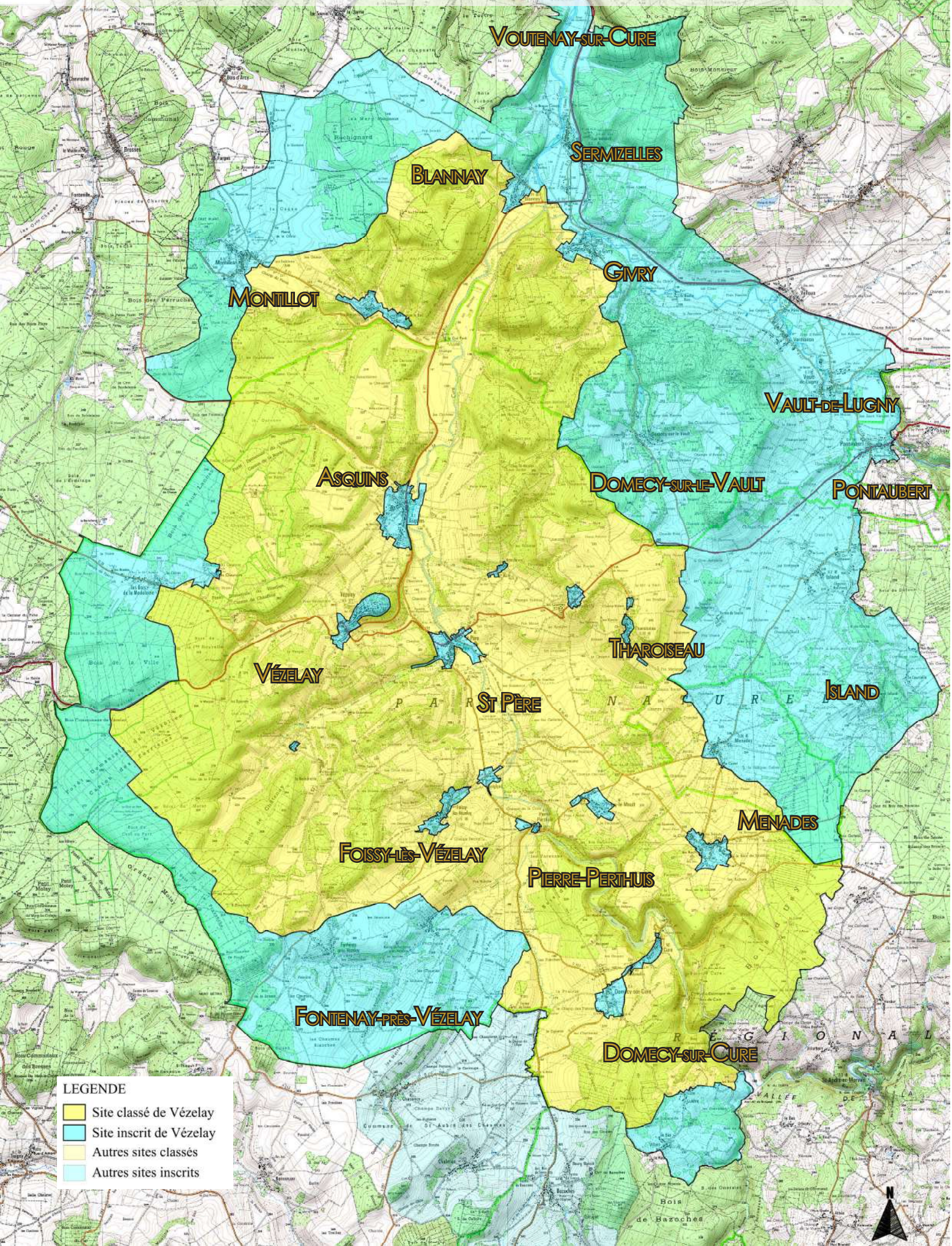
P.167-195 VOLET TOURISME

- P.169-173 20. Points de vue et belvédères
- P.175-179 21. Modes doux de déplacement
- P.181-184 22. Campings, caravanings et hébergements insolites
- P.185-188 23. Signalisation et signalétique, mobiliers urbains et touristiques
- P.189-190 24. Événementiels, festivités et manifestations temporaires
- P.191-195 25. Parkings, aires de stationnement et haltes

P.197-203 LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN SITE PROTÉGÉ

- Les pièces à fournir
- Les illustrations à produire

LE TERRITOIRE PROTÉGÉ AU TITRE DES SITES DU VÉZELIEN



LEGENDE

- Site classé de Vézelay
- Site inscrit de Vézelay
- Autres sites classés
- Autres sites inscrits

PRÉAMBULE

L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE GESTION DE 2009

2009 : UN PREMIER RÉFÉRENTIEL CIBLÉ SUR LES THÉMATIQUES VITICOLES ET FORESTIÈRES

Le site protégé du Vézélien bénéficiait d'un document de gestion permettant d'accompagner les dynamiques viticoles et forestières depuis 2009. Ce premier référentiel de gestion s'est révélé être un moyen stratégique de gestion globale du territoire classé et de re-valorisation de la colline éternelle. Il a participé à la mise en réseau des élus, des acteurs locaux et des services de l'État dans un objectif commun de préservation et valorisation des qualités paysagères du Vézélien.

2020 : UNE ACTUALISATION NÉCESSAIRE DU DOCUMENT DE GESTION AU REGARD DE LA DIVERSITÉ DES ENJEUX PAYSAGERS

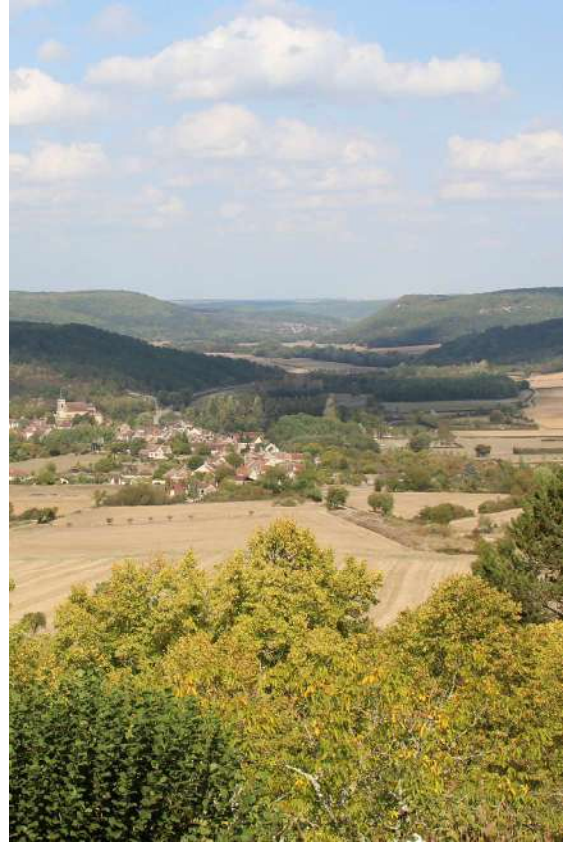
Aujourd'hui, les enjeux paysagers ont évolué et dépassent les thématiques viticoles et forestières. Ils s'expriment de manière transversale portés par les grandes dynamiques qui animent le territoire du Vézélien : diversification agricole, fréquentation touristique, environnement, reconnaissance patrimoniale.

Le diagnostic paysager réalisé en amont de l'actualisation du document de gestion comme les groupes de travail avec les élus et les gestionnaires du territoire confirment la pluralité des enjeux paysagers à décliner dans le nouveau référentiel de gestion du site protégé.

LES NOUVEAUX OBJECTIFS DU DOCUMENT DE GESTION DU SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN

Le document de gestion doit permettre :

- de diffuser un message clair sur les objectifs du site classé en lien avec les autres servitudes existantes, le tout relevant du plan de gestion des Biens UNESCO
- de faciliter la gestion du site ;
- de donner des pistes d'intervention à long terme, en lien avec le plan d'action de l'OGS. Il s'agit moins de dire « quoi faire » mais « comment faire » et surtout « ce qu'il ne faut pas faire ».
- d'informer les citoyens, les élus, les habitants, les associations, les usagers, les socio-professionnels sur la gestion du site et le droit applicable ;
- de faciliter l'instruction des autorisations, des documents de planification... ;



POURQUOI UN DOCUMENT DE GESTION ?

Les projets s'inscrivant en tout ou partie dans le périmètre du site protégé sont soumis à la procédure légale d'autorisation de travaux en site classé (article L341.10 du Code de l'Environnement). Cette procédure permet d'apprécier l'opportunité et les conditions d'intégration paysagère des projets d'aménagement. Seuls les travaux et les aménagements qui relèvent de l'entretien courant ne sont pas soumis à une autorisation spéciale ou à une déclaration préalable.

Le code de l'environnement ne définit pas les travaux d'entretien courant. La plupart du temps, sont considérés comme tels, les travaux qui sont réguliers, répétitifs et qui ne modifient pas l'esprit des lieux (rotations des cultures, élagage, débroussaillage...).

A titre d'exemple, les travaux qui ne relèvent pas de l'entretien courant sont :

- l'arrachage et la plantation de haie ou d'arbre
- la création ou l'élargissement de chemin, de route, de place de stationnement
- les constructions nouvelles, les extensions de bâtiments, les démolitions/reconstructions
- la démolition, création de murs, murets, clôtures
- les travaux hydrauliques
- les coupes forestières, à partir du 1er arbre, en l'absence de plan de gestion visés par la CDNPS

Dans tous les cas, l'analyse se fait au cas par cas, en fonction du projet et de la localisation des travaux. Aucune réponse systématique ne peut être donnée. La demande d'autorisation de travaux n'aboutit pas obligatoirement à un avis favorable.

L'inspecteur des sites de la DREAL et l'Architecte des Bâtiments de France restent les principaux interlocuteurs. Ils peuvent être sollicités en amont pour accompagner les porteurs de projet dans leur démarche.

Enfin, il est important de rappeler que le camping, le stationnement de caravanes pratiqué isolément ainsi que la création de nouveaux terrains de camping sont interdits (des dérogations sont cependant possibles) - article R.111-33 du code de l'urbanisme. La publicité est proscrite, les lignes aériennes électriques nouvelles sont interdites en site classé (Article L.341-11 CE: « il est fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques ou, pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation, lors de la création de lignes électriques nouvelles ou de réseaux téléphoniques nouveaux.»)



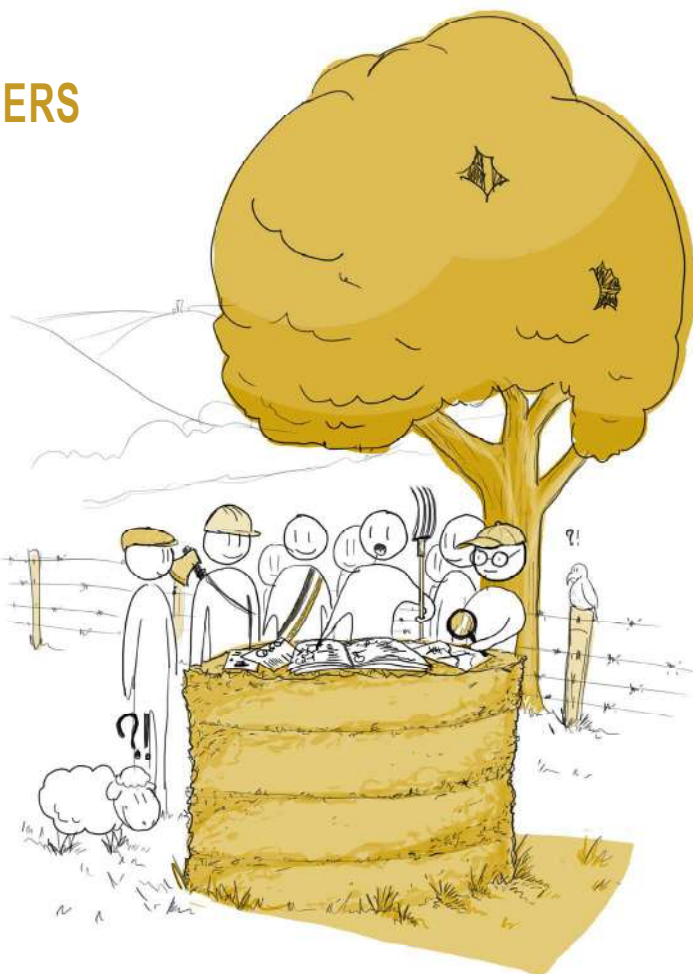
LE DOCUMENT DE GESTION : UN OUTIL NON OPPOSABLE AUX TIERS

Le document de gestion a vocation à accompagner la protection réglementaire que constitue le site protégé du Vézélien, mais il est lui-même dépourvu de portée réglementaire.

Le document de gestion est destiné à encadrer l'évolution du site protégé, qui par son caractère habité, exploité et fréquenté est susceptible de faire l'objet d'un nombre important d'actes relevant de la procédure de demande d'autorisation spéciale de travaux en site protégé.

Le document de gestion a une valeur pédagogique forte, il vise à renseigner, aider, sensibiliser dans l'élaboration de son projet, toute personne publique ou privée qui souhaite entreprendre des travaux. Il propose des actions à privilégier. Ce document est également un référentiel pour les services de l'État dans l'instruction des autorisations.

C'est un document conçu pour favoriser le partenariat et la mise en synergie des acteurs.

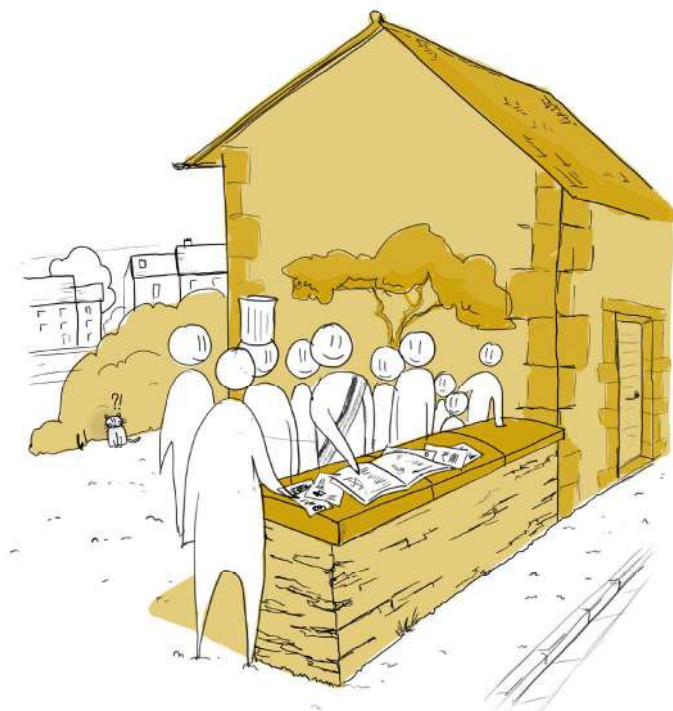


LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT EN AMONT DES PROJETS

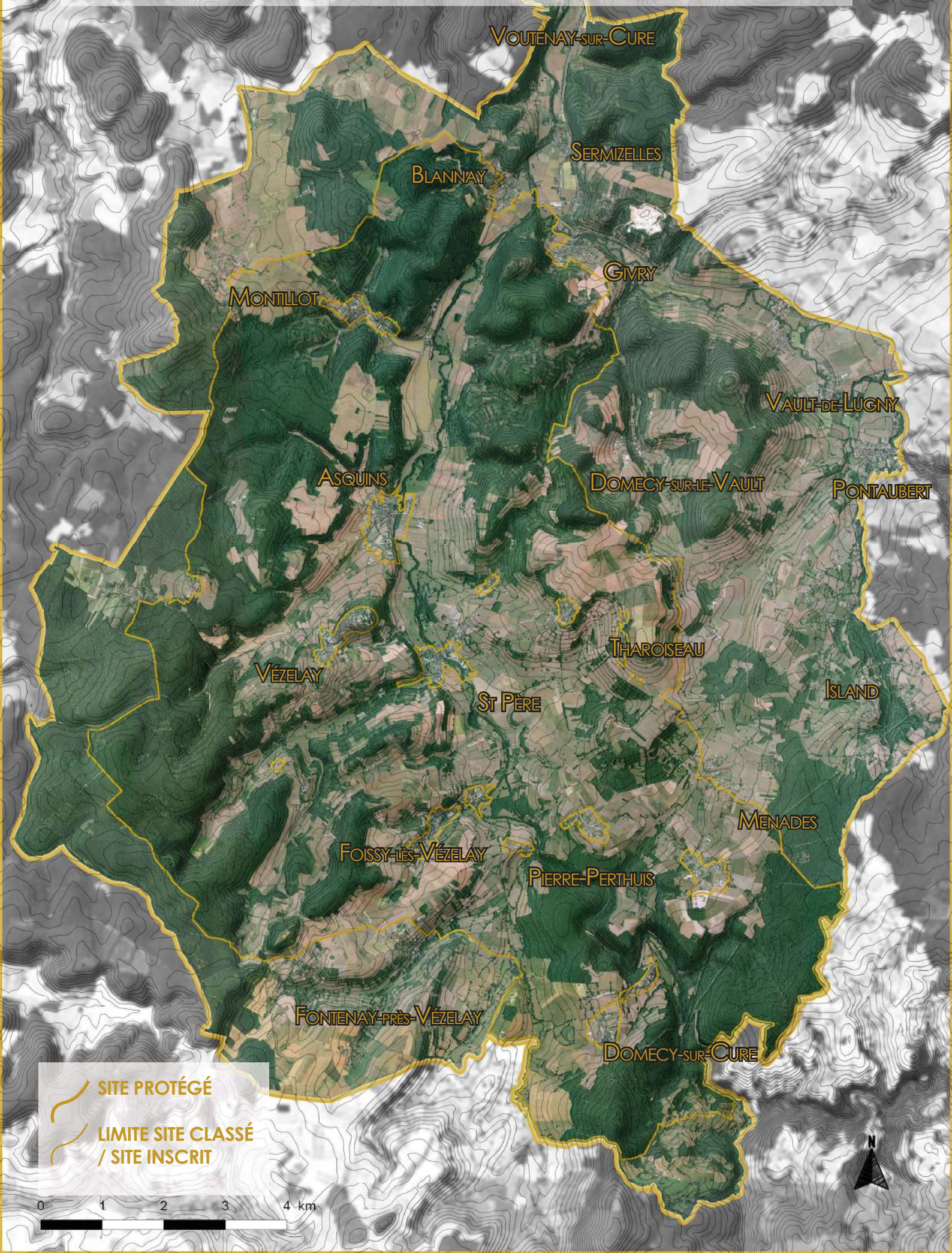
Une instance de conseil et d'accompagnement permet d'épauler les pétitionnaires dans leur projet et le montage du dossier de demande d'autorisation de travaux. Cette instance s'organise sous la forme d'une permanence mensuelle gratuite assurée par l'Inspecteur des Sites et l'Architecte des Bâtiments de France.

Cette permanence est l'occasion pour le pétitionnaire de prendre connaissance des attentes des services instructeurs, d'être informé le plus en amont de son projet afin de le définir et de le décrire en accord avec les recommandations émises dans le document de gestion. La permanence mensuelle inspecteur des sites - ABF (Architecte des Bâtiments de France) permet également d'informer les porteurs sur le régime applicable à leur projet : Relève-t-il de l'entretien courant? Dans quelles conditions? Nécessite-t-il une autorisation spéciale car en site classé ou seulement une déclaration préalable car en site inscrit?

Dès lors, les fiches de recommandations constituent des référentiels pré-opérationnels qui permettent de guider le pétitionnaire et les services instructeurs dans la définition d'un projet en cohérence avec les qualités paysagères et patrimoniales du Vézélien qui font l'esprit des lieux.



LE TERRITOIRE PROTÉGÉ AU TITRE DES SITES DU VÉZELIEN



VOUTENAY-SUR-CURE

SERMIZELLES

BLANNAY

GMRY

MONTILLOT

VAULT-DE-LUGNY

ASQUINS

DOMECY-SUR-LE-VAULT

PONTAUBERT

VÉZELAY

THAROSEAU

ISLAND

ST PÈRE

MENADES

FOISSY-LÈS-VÉZELAY

PIERRE-PERTHUIS

FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY

DOMECY-SUR-CURE

SITE PROTÉGÉ

LIMITE SITE CLASSÉ
/ SITE INSCRIT

0 1 2 3 4 km



SUIS-JE CONCERNÉ ?

J'ai un projet de travaux qui se situe au sein du site du Vézélien

Je consulte le Document de gestion du site protégé du Vézélien sur internet ou en mairie afin de savoir si mes travaux sont de la gestion courante ou nécessitent une demande d'autorisation



GESTION COURANTE
Je démarre mes travaux !!!



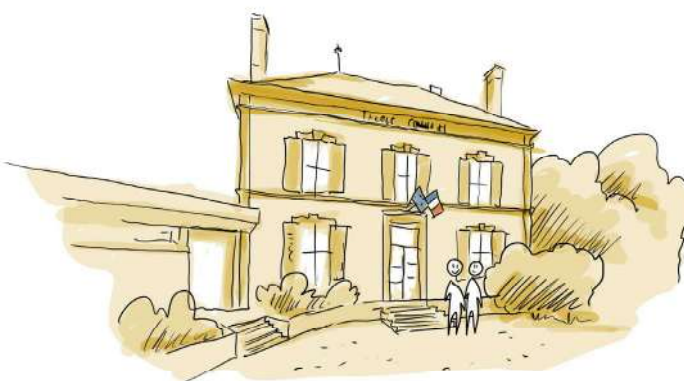
**EN SITE CLASSÉ :
DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX**
**EN SITE INSCRIT :
DÉCLARATION DE TRAVAUX**

& AVIS DE L'ABF (ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE)

Je rencontre l'Inspecteur des Sites et/ou l'Architecte des Bâtiments de France le plus en amont possible du projet afin de faciliter sa réalisation.

Soit lors des permanences mensuelles, par téléphone ou par mail!

L'Inspecteur des Sites et l'Architecte des Bâtiments de France me conseillent gratuitement et m'orientent vers les démarches administratives nécessaires.

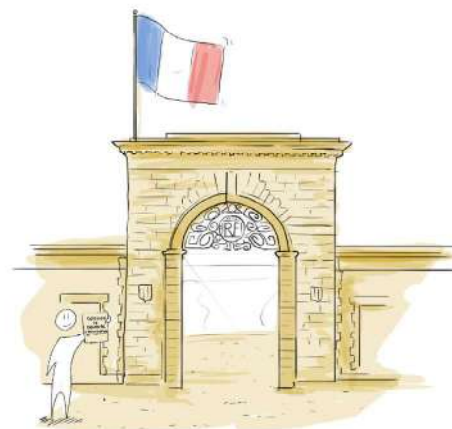
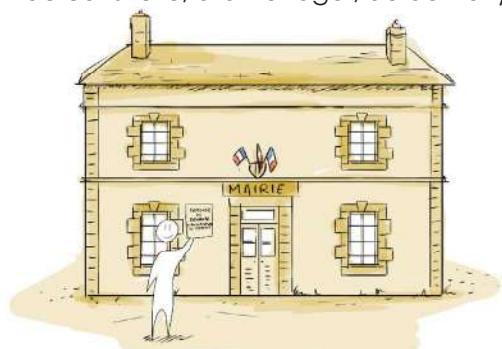


DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Mon projet est hors autorisation d'urbanisme, je le dépose auprès de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) pour instruction et vérification de la complétude du dossier.

DÉPÔT EN MAIRIE

Mon projet nécessite une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager, de démolir)



LES DÉLAIS AVANT LES TRAVAUX EN SITE PROTÉGÉ

EN SITE INSCRIT : DÉCLARATION DE TRAVAUX

Tous les travaux hors entretien courant doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en site inscrit, avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les projets sont à déposer en Mairie. Le dossier de déclaration de travaux est ensuite transmis à l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) pour avis.

LES DÉLAIS POUR RÉCEPTION DE L'AVIS DE L'ABF

- Déclaration Préalable (DP) : 2 MOIS ou silence vaut autorisation
- Permis de Construire (PC)
 - maison individuelle: 3 MOIS ou autorisation tacite
 - autre : 4 MOIS ou autorisation tacite
- Permis d'Aménager (PA) : 4 MOIS ou autorisation tacite
- Permis de Démolir (PD) : 3 MOIS ou rejet tacite (avis conforme de l'ABF)
- Projet hors autorisation d'urbanisme : 4 MOIS

EN SITE CLASSÉ : DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE DE TRAVAUX

En site classé, tous les travaux et aménagements hors entretien courant sont soumis à autorisation spéciale (art. L. 341-10 du code de l'environnement), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la CDNPS, soit par le préfet du département après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des Sites.

PROJETS SOUMIS A AUTORISATION PRÉFECTORALE

Les projets nécessitant une Déclaration Préalable au titre du code de l'urbanisme relèvent de l'autorisation préfectorale en site classé. Les dossiers sont à déposer en Mairie. Le service instructeur compétent transmet alors à la Préfecture.

Les projets hors autorisation d'urbanisme (exemple : manifestations temporaires) sont à déposer en Préfecture). Le dossier de demande d'autorisation est transmis à l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) et à l'Inspecteur des Sites (DREAL) qui émettent un avis et le transmettent au Préfet de département. Ce dernier délivre son autorisation (éventuellement assortie de prescriptions) ou son refus. Le service instructeur compétent informe alors le pétitionnaire.

LES DÉLAIS D'INSTRUCTIONS

L'autorisation préfectorale de travaux en site classé est émise dans les 2 mois suivant le dépôt du dossier complet. L'absence de décision dans ce délai vaut rejet tacite de la demande.

PROJETS SOUMIS A AUTORISATION MINISTÉRIELLE

Les projets nécessitant un permis (de construire, d'aménager, de démolir) au titre du code de l'urbanisme relèvent de l'autorisation ministérielle de travaux en site classé.

Les dossiers sont à déposer en Mairie. Le service instructeur compétent transmet alors à la Préfecture.

Les projets hors autorisation d'urbanisme (par exemple : défrichements) sont à déposer en Préfecture.

Le dossier de demande d'autorisation est instruit par l'Architecte des bâtiments de France et l'Inspecteur des Sites, puis présenté dans les 4 mois à la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites). Cette commission émet un avis qui est ensuite transmis au Ministère de la Transition Écologique.

Le ministère délivre son autorisation (éventuellement assortie de prescriptions) ou son refus et en informe la Préfecture. La décision est ensuite notifiée au service instructeur en urbanisme et/ou au pétitionnaire.

LES DELAIS D'INSTRUCTIONS

- Permis de Construire (PC), d'aménager (PA), de démolir (PD) : 8 MOIS
- Projet hors autorisation d'urbanisme : 6 MOIS

L'absence de décision dans ce délai vaut rejet tacite de la demande. Un permis d'urbanisme ne peut être délivré sans l'autorisation ministérielle de travaux en site classé.



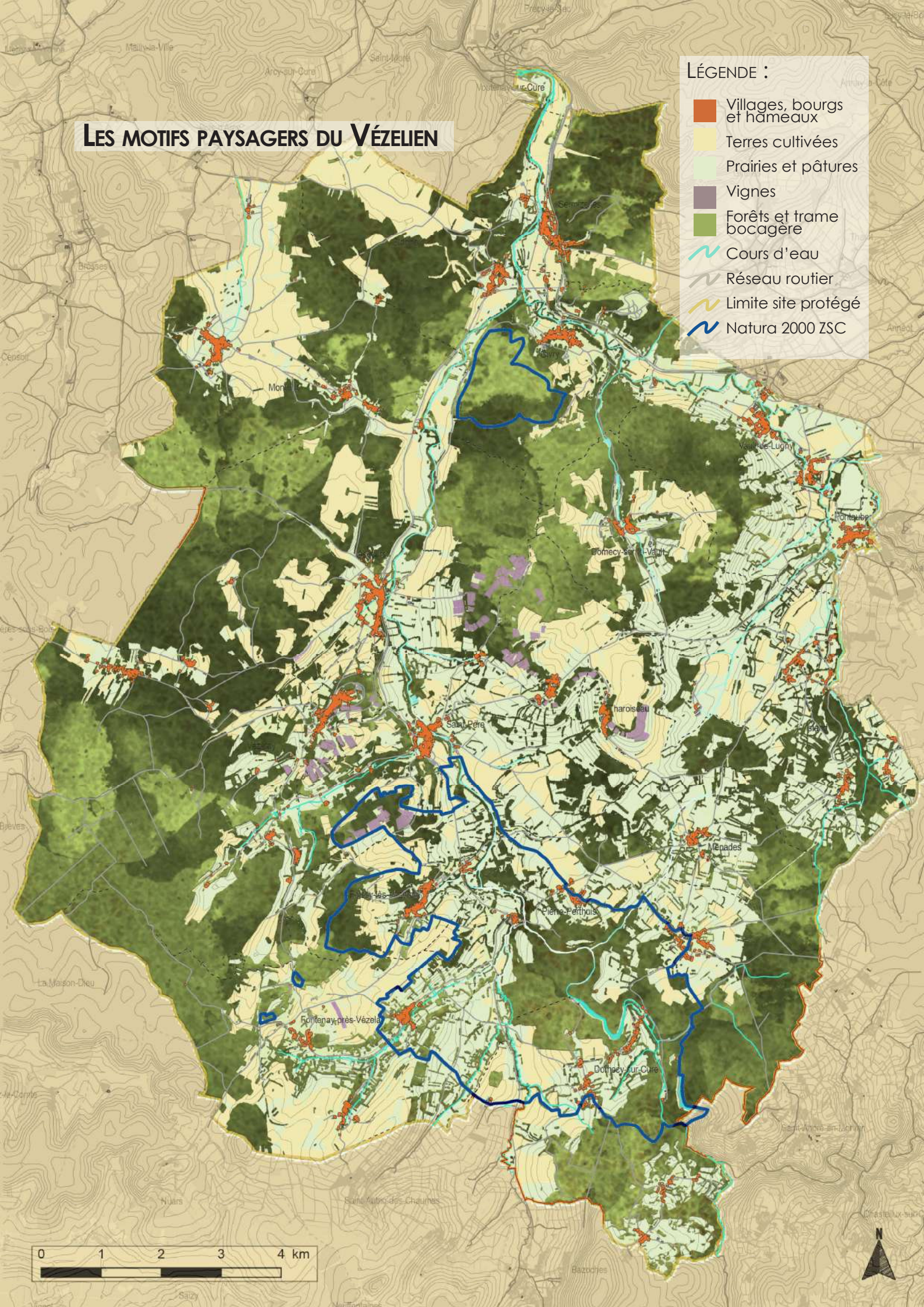


LE SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN

LES MOTIFS PAYSAGERS DU VÉZELIEN

LÉGENDE :

- Villages, bourgs et hameaux
- Terres cultivées
- Prairies et pâtures
- Vignes
- Forêts et trame bocagère
- Cours d'eau
- Réseau routier
- Limite site protégé
- Natura 2000 ZSC



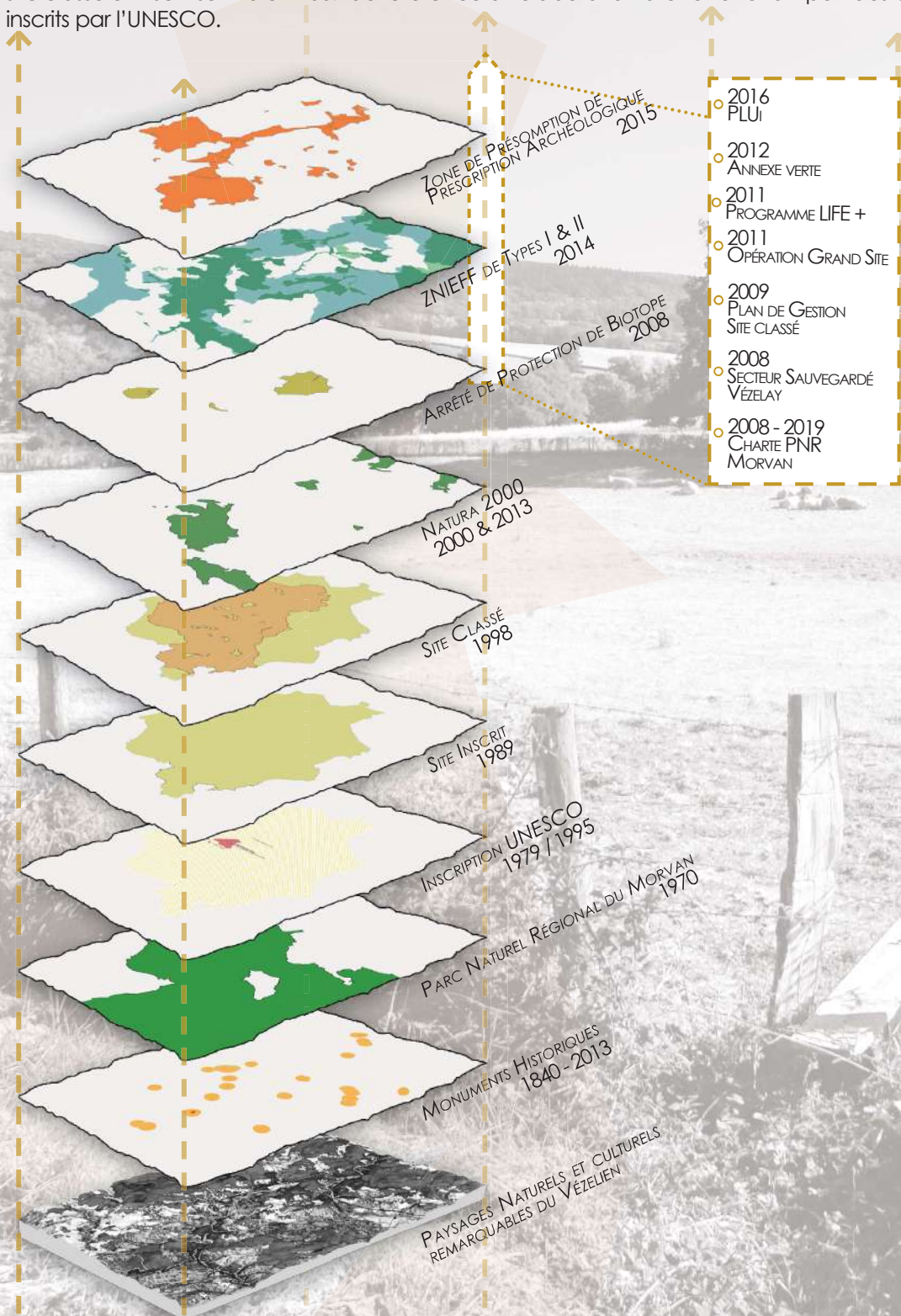
DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION PLURIELS, INSCRITS DANS LE TEMPS

DE LA PROTECTION DES MONUMENTS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES À LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL DE SON TERRITOIRE

Le territoire du Vézélien est un territoire patrimonial remarquable. L'inscription sur la liste des biens au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1979 portait sur la Basilique Sainte Madeleine et la colline de Vézelay.

Dès 1989, le territoire du Vézélien est considéré comme un ensemble paysager remarquable participant de la mise en valeur du bien UNESCO avec la création du site inscrit.

En 1995, la basilique de Vézelay et l'église d'Asquins sont inscrits sur la liste des biens patrimoine mondial de l'humanité « Chemins de St Jacques de Compostelle ». S'en suivra en 1998 le classement au titre des sites de 10 335 hectares concernant 12 communes. Le périmètre du site classé et inscrit servira en 2007 de référence à l'élaboration d'une zone tampon des biens inscrits par l'UNESCO.



DES QUALITÉS PATRIMONIALES PITTORESQUES, HISTORIQUES ET NATURELLES

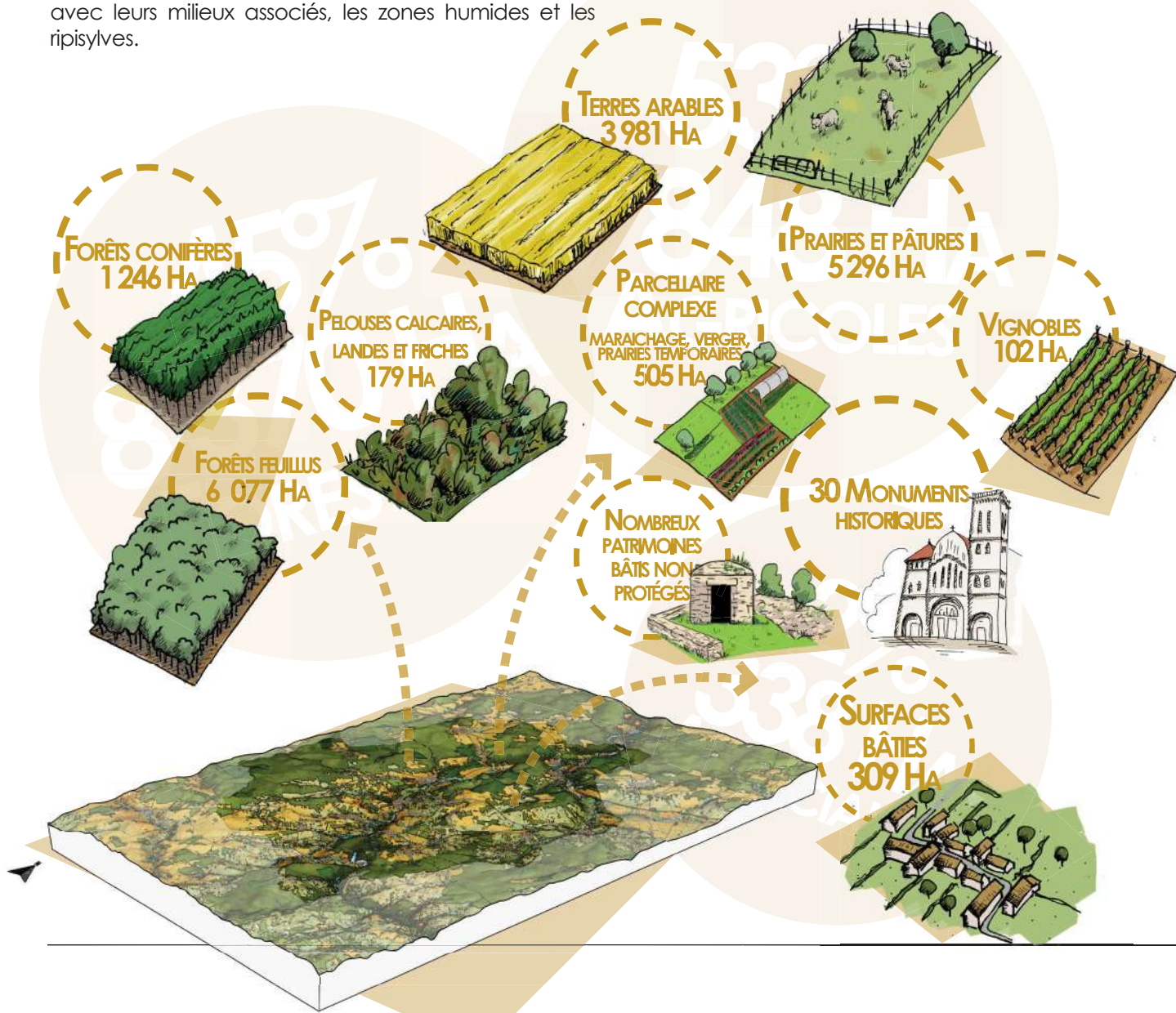
Le socle paysager du territoire Vézélien est un système de grands plateaux entaillés par la vallée de la Cure. De nombreux affluents entaillent les plateaux et convergent vers la Cure. Ce réseau hydrographique ainsi nervuré donne sa forme au Vézélien. Il ouvre le territoire dans sa partie centrale tout en formant des vallons plus étroits comme à la perpendiculaire de la Cure.

L'érosion du relief a concouru à la création de nombreux points de vues, belvédères et situations privilégiées d'observation et de mise en scène des paysages du Vézélien. Ils correspondent parfois à des points de basculement jouant le rôle de portes d'entrées du site ou des lieux privilégiés de contemplation du territoire.

Face à ces promontoires naturels, le réseau hydrographique innerve les paysages et fait office de liant inconditionnel dans le territoire. La Cure, le Cousin et l'ensemble des rus marquent les vallons et vallées avec leurs milieux associés, les zones humides et les ripisylves.

Sur tout le territoire, l'agriculture prend une place primordiale. Elle dévoile la grande hétérogénéité géomorphologique et exprime la diversité pédologique locale. Le patchwork des cultures souligné par les haies s'organise autour du triptyque céréales, prairies et vignes. L'ensemble compose un parcellaire riche et varié ponctué d'arbres et de bosquets agricoles indissociables des paysages du Vézélien.

La forêt, par sa diversité, concourt à la valorisation du site protégé. Elle forme l'écrin du grand paysage et se retrouve avec une certaine constance dans les motifs paysagers du Vézélien. Son exploitation est une composante essentielle de la dynamique paysagère et plus globalement de la fonctionnalité du territoire. Elle participe à l'attractivité et la qualité de vie du territoire par un couvert entretenu, exploité et des lisières soignées.



LES CENTRES VILLAGEOIS DU SOCLE PAYSAGER : ENTRE BÂTIS VERNACULAIRES, PATRIMONIAUX ET CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES

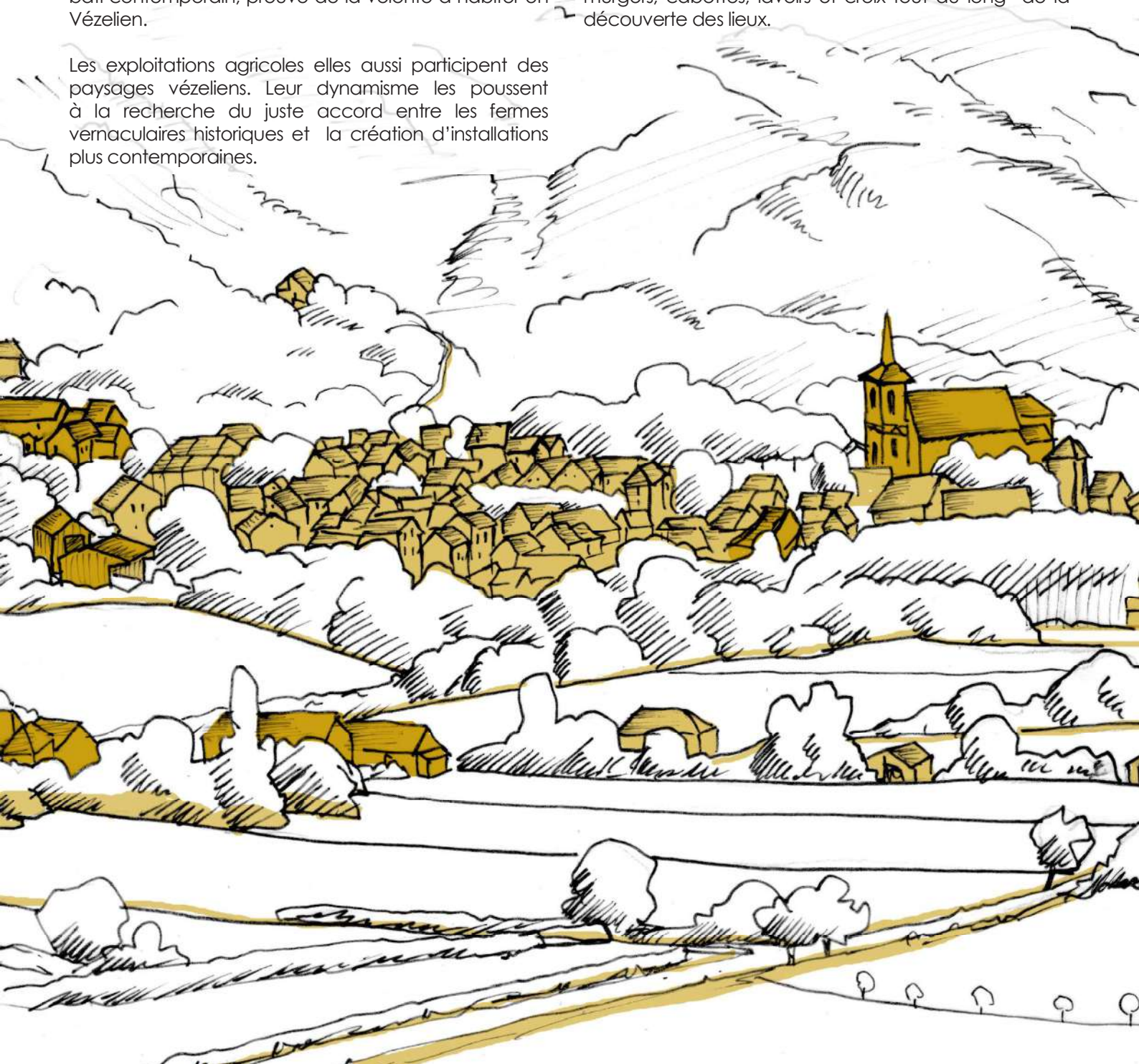
Les villages s'inscrivent avec ingéniosité dans la topographie singulière des lieux. Leurs silhouettes et leurs trames urbaines dessinent avec hétérogénéité les manières d'habiter en Vézélien.

Au sein de ces bourgs et hameaux, on peut percevoir la recherche d'un équilibre architectural entre la mémoire d'un bâti vernaculaire et l'émergence d'un bâti contemporain, preuve de la volonté d'habiter en Vézélien.

Les exploitations agricoles elles aussi participent des paysages vézéliens. Leur dynamisme les poussent à la recherche du juste accord entre les fermes vernaculaires historiques et la création d'installations plus contemporaines.

Tous les paysages concourent à la mise en valeur d'un patrimoine bâti exceptionnel, réparti sur l'ensemble du territoire, il s'exprime avec fierté dans les villages mais aussi en dehors de ceux-ci malgré des abords parfois délaissés.

Le petit patrimoine bâti s'exprime discrètement par des actions de valorisation et rythme les paysages de murs, murgers, cabottes, lavoirs et croix tout au long de la découverte des lieux.



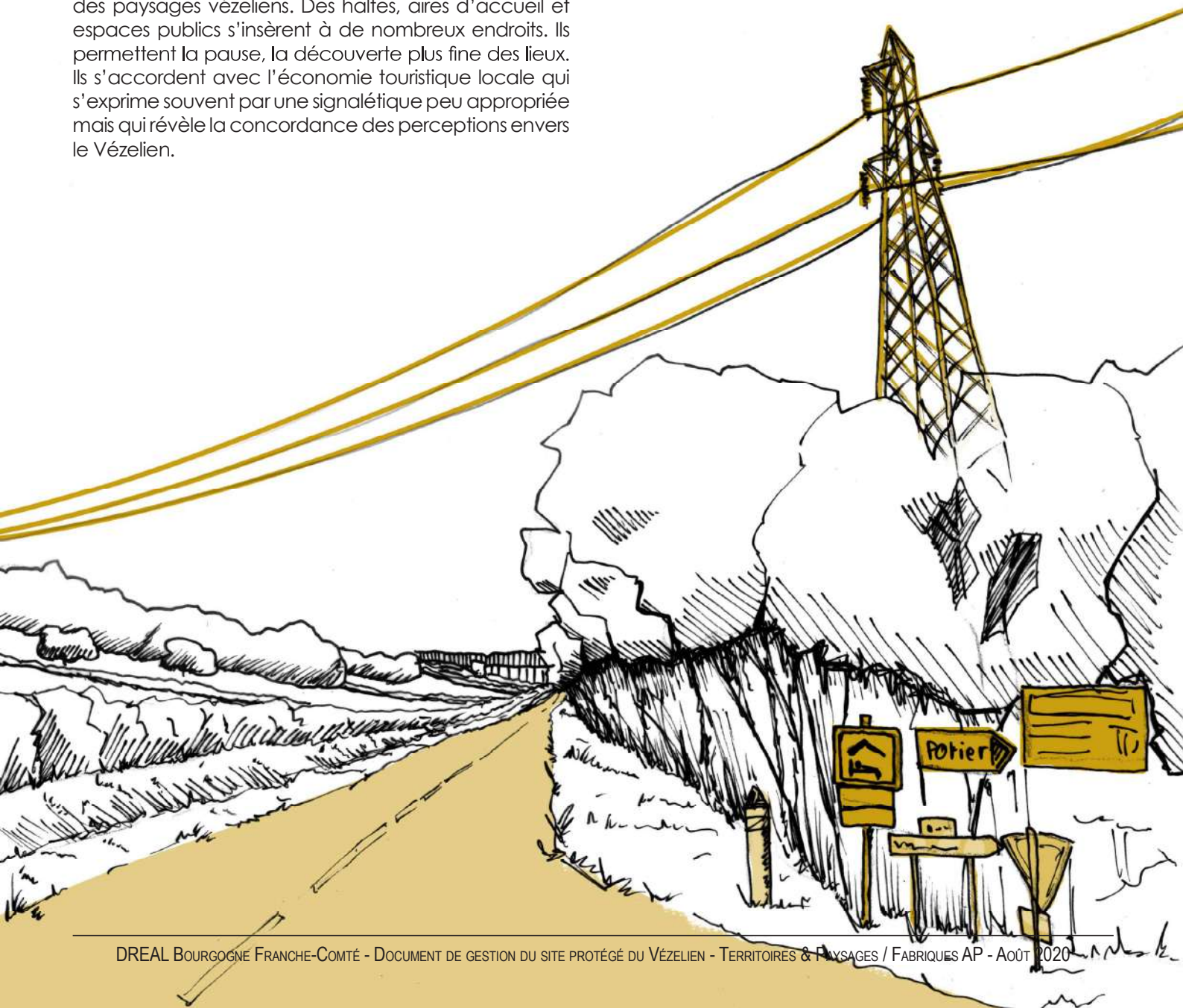
LES INFRASTRUCTURES DU VÉZELIEN : ENTRE PARTAGES DES VOIES, RÉSEAUX AÉRIENS ET ACCUEIL DES TOURISTES

La découverte des lieux est permise par un vaste maillage de chemins de tous types et en toutes situations. Ils sont le moyen historique de découverte des paysages vézéliens et sont le support d'un habile partage des usages entre habitants, agriculteurs, touristes et pèlerins.

Le territoire est sillonné de nombreuses routes, infrastructures et réseaux aériens de plus en plus prégnants. S'ils sont nécessaires à la vie contemporaine en Vézélien, ils interrogent le territoire quant aux enjeux de gestion qu'ils soulèvent.

Résultants de l'ensemble des éléments précédents dessinant le socle paysager, ils sont eux aussi essentiels et tiennent une place importante dans la valorisation des paysages vézéliens. Des haltes, aires d'accueil et espaces publics s'insèrent à de nombreux endroits. Ils permettent la pause, la découverte plus fine des lieux. Ils s'accordent avec l'économie touristique locale qui s'exprime souvent par une signalétique peu appropriée mais qui révèle la concordance des perceptions envers le Vézélien.

La singularité du socle paysager du site protégé du Vézélien s'exprime donc par l'ensemble de ces composantes du territoire. Au delà de l'occupation du sol, le socle paysager du Vézélien est l'expression directe de pratiques humaines mêlées à un contexte naturel spécifique. De l'agriculture à la sylviculture, de l'habiter à l'accueil des touristes, chaque composante des paysages vézéliens soulève des enjeux et est soumise à des évolutions dans les pratiques et les représentations sociales qu'elle engendre.



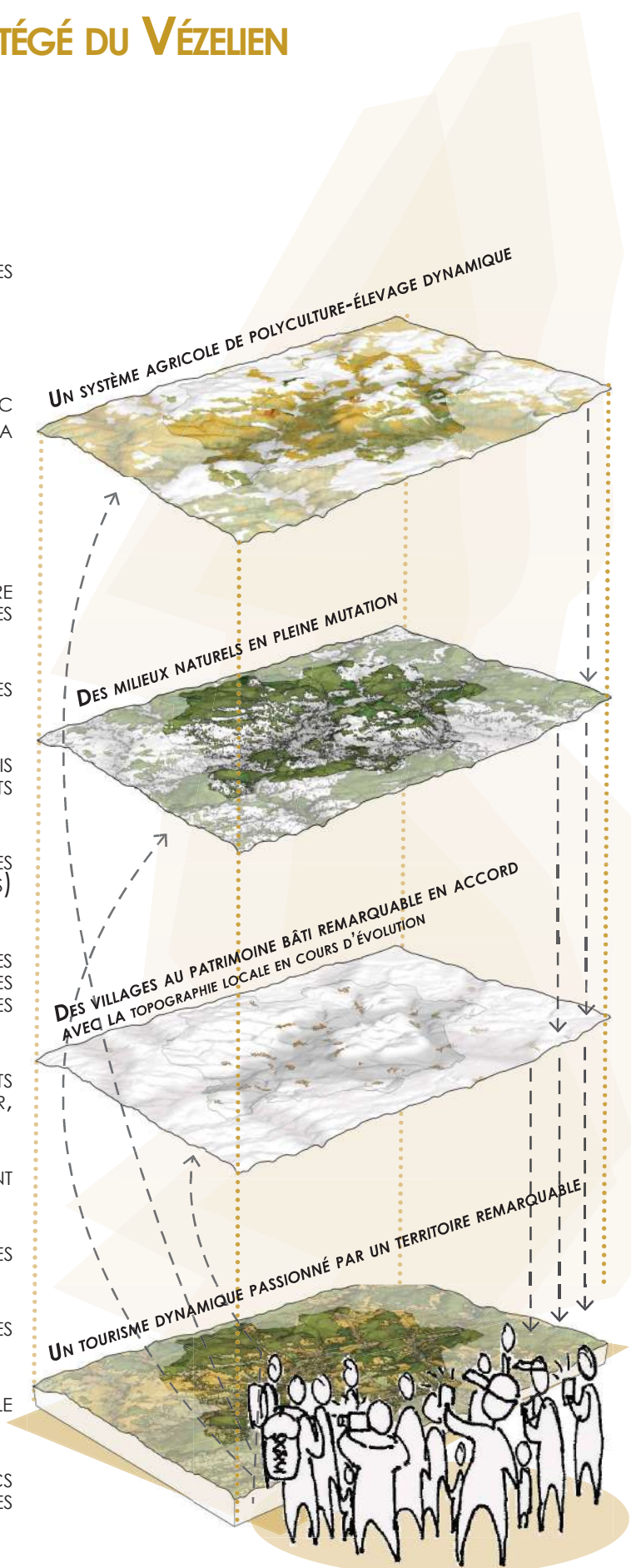
LE DIAGNOSTIC ÉLARGI DU SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN A MIS EN ÉVIDENCE :

L'ATTRACTIVITÉ ET LE DYNAMISME DU TERRITOIRE PAR :

- L'ÉLARGISSEMENT ET LA CONSOLIDATION DES RECONNAISSANCES PAYSAGÈRES (UNESCO, SITE CLASSÉ, OGS...)
- L'AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE
- LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE AVEC UNE EXTENSION DES GRANDES CULTURES, LE MAINTIEN DE LA POLYCLTURE-ÉLEVAGE, L'ANCRAGE DE LA VITICULTURE

INDUISANT DES EFFETS ET ENJEUX SUR :

- LA DISPARITION PROGRESSIVE DE LA TRAME BOCAGÈRE DANS LES PLAINES ET COTEAUX MARNEUX ET DES ARBRES PONCTUELLEMENT PRÉSENTS DANS LES PARCELLES AGRICOLES
- LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS AGRICOLES DÉCONNECTÉS D'UN TISSU VILLAGEOIS PEU FONCTIONNEL
- DES RÉHABILITATIONS ET RÉNOVATIONS PLURIELLES DES BÂTIS VILLAGEOIS LIÉES À DES BESOINS D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MAIS AUSSI D'HABITATION
- UNE MULTIPLICATION DES POINTS NOIRS PORTÉE PAR DES BESOINS PRATIQUES DE DESSERTE NUMÉRIQUE (ANTENNES RELAIS) ET D'INFORMATIONS/FRÉQUENTATION (SIGNALÉTIQUE)...
- LA CONSERVATION DE MILIEUX NATURELS HYDROMORPHES ALLANT DE LA RIPISYLVE DES RIVIÈRES ET RUISSEAUX AUX MARES PONCTUANT LE TERRITOIRE MAIS AUSSI DES PELOUSES CALCAIRES, MARNO-CALCAIRES ET DE LEURS HABITATS ASSOCIÉS
- L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES USAGES AGRICOLES ÉMERGENTS ET PRATIQUES AGRICOLES ASSOCIÉES (MARAÎCHAGE, VERGER, CIRCUIT COURT, SERRE...)
- L'ACCOMPAGNEMENT DES DYNAMIQUES FORESTIÈRES QUANT À LEUR SÉNESCENCE ET LEUR CHANGEMENT DE FACIÈS
- L'ALTÉRATION DE LA COMPACTITÉ DES SILHOUETTES ET TRAMES VILLAGEOISES
- LA VALORISATION DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES REMARQUABLES ET TRÈS FRÉQUENTÉS
- LA CONSERVATION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI ÉPARPILLÉ SUR LE TERRITOIRE (MURS, MURETS, CABANES, MURGERS...)
- LA QUALITÉ DES HALTES, AIRES D'ACCUEIL ET ESPACES PUBLICS ET LEUR CAPACITÉ D'ADAPTATION AUX DIFFÉRENTS USAGES ENTRE TOURISME MASSIF ET VIE VILLAGEOISE



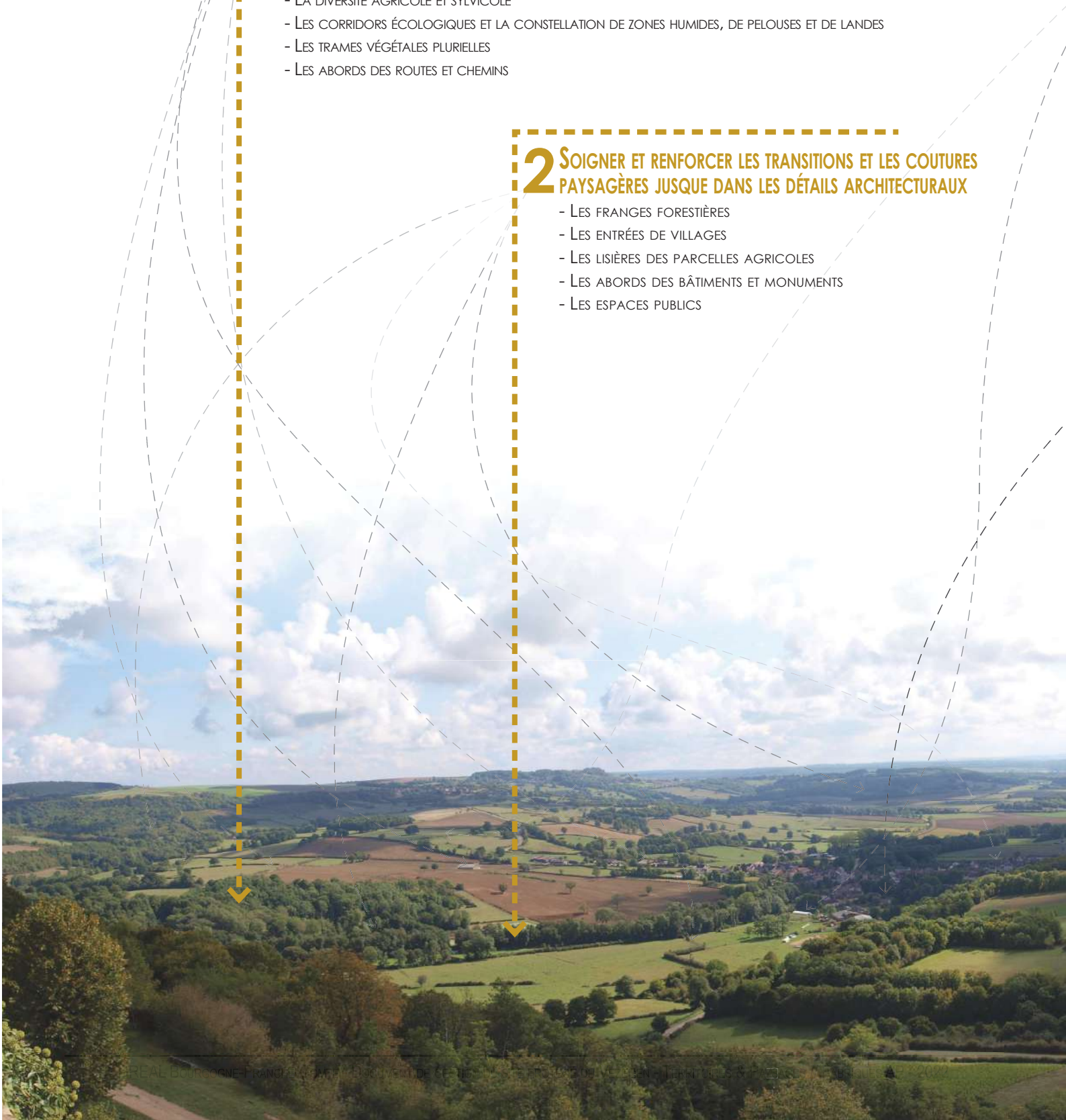
LES PRINCIPES ET ORIENTATIONS DE GESTION VISANT À CONSERVER OU À RESTAURER LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN :

1 MAINTENIR ET PRÉSERVER L'ÉMOTION GÉNÉRÉE PAR L'HARMONIE ET LA COHÉRENCE DES COMPOSANTES DU GRAND PAYSAGE

- LES POINTS DE VUES ET BELVÉDÈRES
- LES EFFETS DE SEUIL ET LES PORTES D'ENTRÉE
- LES SILHOUETTES VILLAGEOISES
- LA DIVERSITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE
- LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET LA CONSTELLATION DE ZONES HUMIDES, DE PELOUSES ET DE LANDES
- LES TRAMES VÉGÉTALES PLURIELLES
- LES ABORDS DES ROUTES ET CHEMINS

2 SOIGNER ET RENFORCER LES TRANSITIONS ET LES COUTURES PAYSAGÈRES JUSQUE DANS LES DÉTAILS ARCHITECTURAUX

- LES FRANGES FORESTIÈRES
- LES ENTRÉES DE VILLAGES
- LES LISIÈRES DES PARCELLES AGRICOLES
- LES ABORDS DES BÂTIMENTS ET MONUMENTS
- LES ESPACES PUBLICS

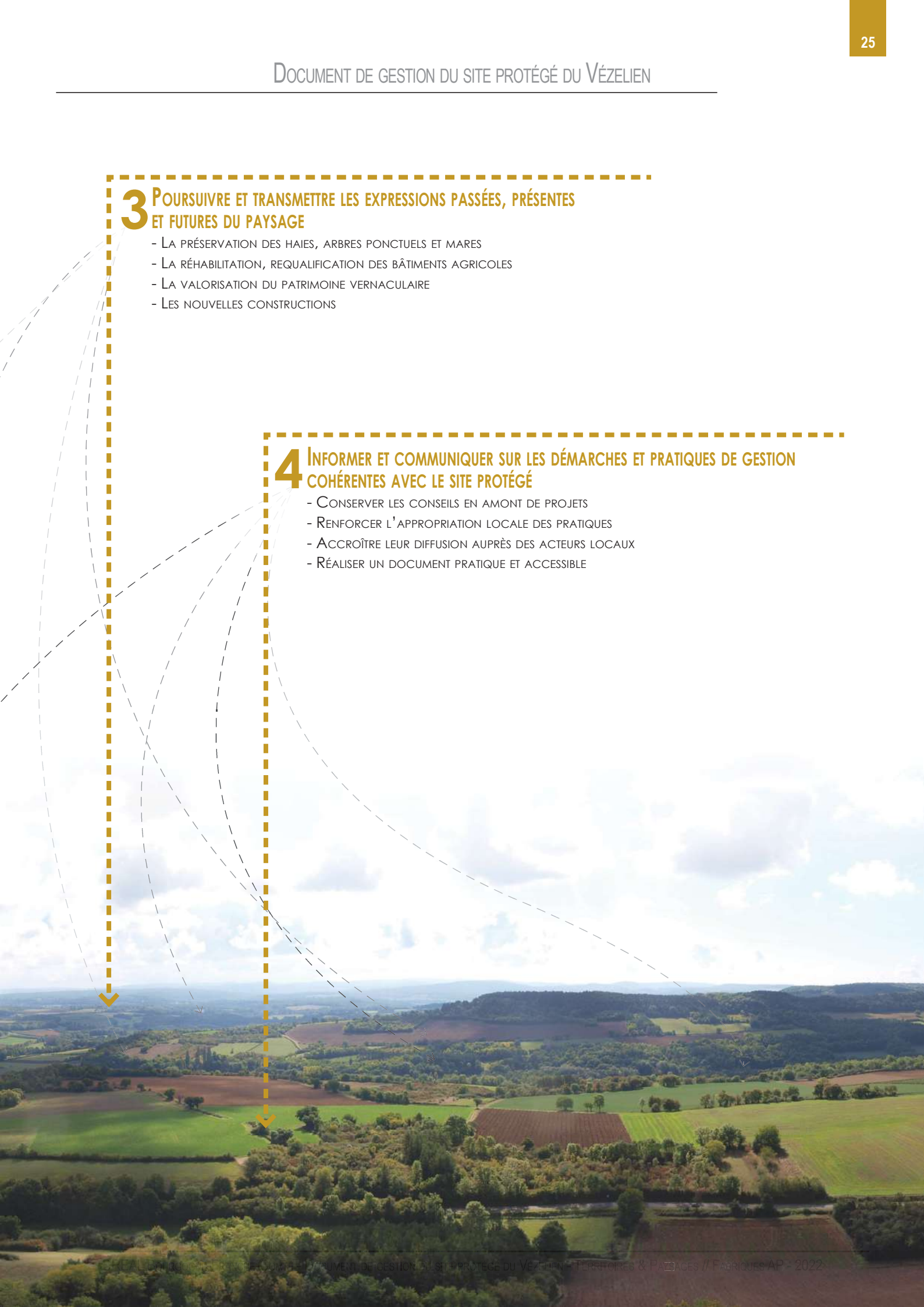


3 POURSUIVRE ET TRANSMETTRE LES EXPRESSIONS PASSÉES, PRÉSENTES ET FUTURES DU PAYSAGE

- LA PRÉSERVATION DES HAIES, ARBRES PONCTUELS ET MARES
- LA RÉHABILITATION, REQUALIFICATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES
- LA VALORISATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE
- LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

4 INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LES DÉMARCHES ET PRATIQUES DE GESTION COHÉRENTES AVEC LE SITE PROTÉGÉ

- CONSERVER LES CONSEILS EN AMONT DE PROJETS
- RENFORCER L'APPROPRIATION LOCALE DES PRATIQUES
- ACCROÎTRE LEUR DIFFUSION AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX
- RÉALISER UN DOCUMENT PRATIQUE ET ACCESSIBLE



LES FICHES DE RECOMMANDATIONS ET LES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT D'UNE FICHE DE RECOMMANDATIONS

Le document de gestion est un ouvrage compilant l'ensemble des fiches de recommandations thématiques. Chacune d'entre elles peut fonctionner seule. Chaque fiche de recommandations est composée de la même façon. De 2 à plus de 12 pages, celles-ci reprennent successivement le même fonctionnement :



La page de couverture nominative rappelle le rôle et l'intérêt de la thématique vis-à-vis du site protégé du Vézélien. Elle rappelle les principaux enjeux patrimoniaux, paysagers, agricoles, socio-économiques ou encore environnementaux qui lui sont liés. Elle s'appuie sur des exemples positifs présents localement quand ils existent.

En premier lieu, vient la liste des travaux de gestion courante. Ceux-ci ne nécessitent pas de demande d'autorisation de travaux au titre des sites. Souvent, cette liste de travaux est accompagnée de recommandations. Celles-ci proposent des moyens et outils pouvant faciliter ou enrichir les travaux de gestion.

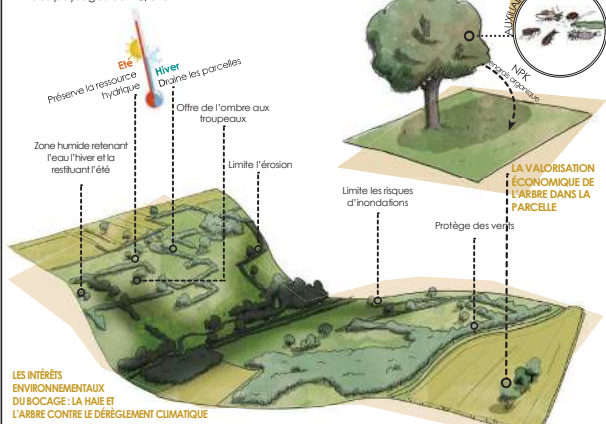
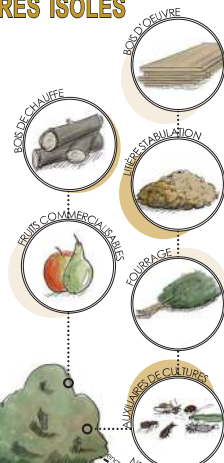
4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

DESCRIPTION ET FONCTION

Le bocage vézélien résulte de pratiques agricoles adaptées à son territoire. Elles témoignent de l'histoire des lieux et nous rappellent le labeur des générations passées d'agriculteurs et de paysans locaux. Au-delà d'un témoignage du passé, l'arboredans le système agricole joue de nombreux rôles à l'échelle d'une parcelle, d'une vallée ou d'un vallon.

Le réseau global de haies et arbres isolés offre aussi de nombreux refuges pour la biodiversité et les auxiliaires de cultures. Il peut aussi devenir une ressource économique importante. Le broyat de haies constitue une excellente litière pour les troupeaux. Les arbres peuvent produire des fruits commercialisables ou devenir à long terme une ressource en bois de chauffage ou en bois d'œuvre, le feuillage peut devenir un complément au foin.

De l'arbre isolé dans le champ au réseau de haies denses rejoignant la ripisylve, le bocage est l'héritage des agriculteurs et un patrimoine commun aux hommes. Ils sont des caractéristiques singulières des paysages du Vézélien.



LES INTÉRÊTS ENVIRONNEMENTAUX DU BOCAGE: LA HAIE ET L'ARBRE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

FICHE DE RECOMMANDATIONS DE TRAVAUX // SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN

4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

PRINCIPES DE GESTION COURANTE ET TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- Complément et regarnissage des plantations et des haies
- La taille des haies
 - Privilégier les tailles entre le 15 septembre et le 15 mars pour préserver la faune et le cycle des végétaux
 - Éviter de raboter les haies en dessous de 1,5 m de large et 3 m de haut
 - Encourager la croissance des haies en hauteur en évitant leur étiage
 - Limiter la taille à 3 m minimum et 4,5 m maximum de haut
 - Privilégier l'utilisation d'un rotari à marteaux bien agérés ou un tonner à couteaux pour les tailles annuelles
 - Privilégier le ramassage à la scie pour un entretien toutes 5 ans des haies (nécessite un broyage ou la récolte des bois)
- L'étiage d'arbres isolés ou au sein de haies
 - Privilégier les tailles d'octobre à janvier pour préserver la faune et le cycle des végétaux
 - Encourager la croissance en hauteur de quelques arbres au sein des haies pouvant être valorisés économiquement (bois de chauffage ou bois d'œuvre)
 - Privilégier la tronçonneuse et la désinfection de la chaîne entre chaque individu pour l'étiage des arbres isolés ou de haut jet
 - Supprimer les bois morts au troupeau
- La création d'une haie par non-entretien
 - Choisir une bande de 1,5 à 2 m de large
 - Arrêter le broyage de cet espace
 - Laisser spontanément les différents végétaux
 - Vallée à ce que les ronces et les climacites ne colonisent pas le milieu
 - Choisir les végétaux conservés et entretenus comme une haie ordinaire

DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Document de gestion du site protégé du Vézélien - Territoires & Paysages / Fabriques AP - Juin 2020

FICHE DE RECOMMANDATIONS DE TRAVAUX // SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN

4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- L'arrachage d'une haie avec replantation d'une longueur équivalente
- L'abattage d'arbres isolés, au sein d'une haie ou en bosquet
- La plantation de haies et d'arbres isolés

RECOMMANDATIONS POUR LA PLANTATION

- Penser son rôle vis-à-vis de la parcelle (gestion de l'eau et de l'érosion, brise-vent, ensoleillement...)
- Privilégier la plantation de haies de novembre à février
- Choisir des essences locales adaptées aux conditions pédoclimatiques (richesse et acidité du sol, ressource en eau, exposition...), et diversifiées
- Privilégier les jeunes plants (balleveaux) plutôt que de grands végétaux moins dynamiques à la reprise
- Préparer le sol en profondeur par un labour large de l'espace planté
- Protéger les plants avec des gâches de protection de couleurs sombres (noire ou marron), les chevreux humains sont un très bon réceptif à gliser
- Pailler abondamment l'espace planté afin d'éviter la concurrence d'autres végétaux comme les ronces ou la climacite champêtre
- Protéger les végétaux des troupeaux par une clôture pouvant être retirée après 3 à 5 ans selon la reprise
- Dans le cas de plantations et arbres de plusieurs années, travailler avec au moins 3 tuteurs, le protéger au gibier et des troupeaux par une clôture durant les trois premières années

DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Document de gestion du site protégé du Vézélien - Territoires & Paysages / Fabriques AP - Juin 2020

Ensuite, c'est la liste des travaux soumis à demande d'autorisation et soumis à déclaration préalable au titre des sites. Ici aussi, des recommandations sont émises afin d'accompagner le projet, sa réflexion et sa réalisation.



Enfin ce sont les travaux incompatibles avec la préservation du site protégé qui sont listés.

Quelques exemples de pratiques ou projets à proscrire.



Ici, une liste de références techniques en appui de projet. Ces visuels concrets souvent présents sur site peuvent s'avérer très utiles, pour rencontrer l'auteur du projet et connaître sa démarche mais aussi en intégrant directement les images au sein du dossier de demande d'autorisation.

FICHE DE RECOMMANDATIONS DE TRAVAUX // SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN
4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- L'arrachage de haies sans replantation équivalente
- L'abattage d'arbres isolés sans replantation
- La taille excessive des haies : trop basse et grossière

Haies taillées grossièrement et trop basses, perte de ses fonctions écologique et perte de ses bénéfices économico-écologiques

RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET

Haies sèches magnifiquement protégées

Haie large plantée avec de grands sujets

Plantation d'une haie et pollinifères

Protection d'une haie par un talus

Haie large protégeant la vigne des premiers salets lors de gel

DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Document de gestion du site protégé du Vézélien - Territoires & Paysages / Fabriques AP - Juin 2020

FICHE DE RECOMMANDATIONS DE TRAVAUX // SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN
4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET // ESSENCES VÉGÉTALES

ARBUSTES

ARBRES

DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Document de gestion du site protégé du Vézélien - Territoires & Paysages / Fabriques AP - Juin 2020

Quelques références techniques plus précises, celles-ci peuvent être des matériaux à privilégier ou encore des essences végétales selon la fiche de recommandations.

FICHE DE RECOMMANDATIONS DE TRAVAUX // SITE PROTÉGÉ DU VÉZELIEN
4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

PARTENAIRES POTENTIELS

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN
Financements, références, conseils...

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CRPF)
Conseils, instructions de demandes de financements

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE
Références, conseils...

CONSEIL RÉGIONAL
Financements

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATUREL DE BOURGOGNE (CEN)
Références, conseils...

ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGROFORESTERIE
Références, conseils, labels...

Pour aller plus loin :

LIAGRE Fabien, Les haies rurales : rôles, création, entretien, Éditions France AGRICOLES, 2006
SIMON Vanessa, Le bocage des paysages du Parc Naturel Régional du Morvan, ENSA Montpellier, 1998
SOLTNER Dominique, L'arbre et la haie, Ecologie appliquée, 1977
Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes, Haies composites réservoirs d'auxiliaires, Paris CTIFL, 2000

FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- 1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS
- 2. CHANGEMENT DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES
- 6. RIVIÈRES, RUISSEAUX ET RIPSILYVES
- 7. ÉTANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES

LES ACTEURS LOCAUX PARCOURANT LE BOCAGE VÉZÉLIEN À PIERRE-PERTHUS LORS D'UNE JOURNÉE TERRAIN RELATIVE À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE GESTION DU SITE PROTÉGÉ

DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Document de gestion du site protégé du Vézélien - Territoires & Paysages / Fabriques AP - Juin 2020

A la dernière page, se trouve une liste de partenaires locaux spécialistes de la thématique et pouvant potentiellement accompagner une démarche de projet

Une liste de références bibliographiques pouvant aider la démarche de projet

La liste de fiches de recommandations complémentaires à cette fiche



AGRICULTURE, MILIEUX NATURELS ET FORESTIERS



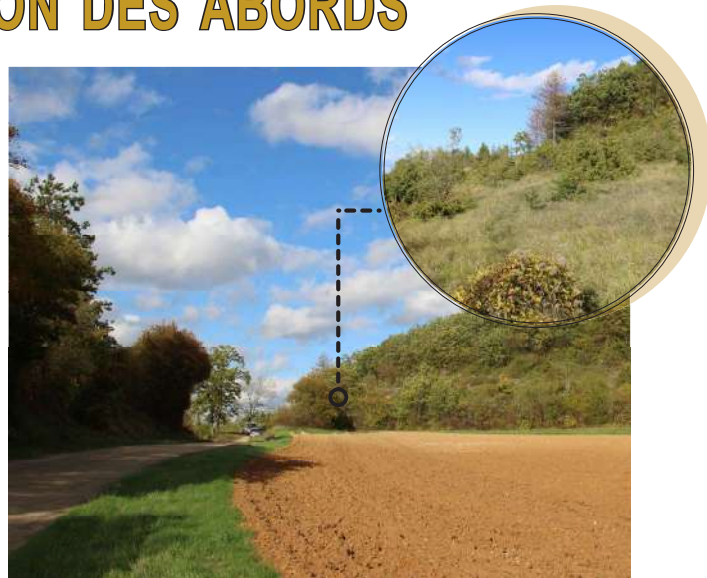
AGRICULTURE VÉZÉLIENNE

1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS

DESCRIPTION ET FONCTION

Le paysage vézélien est intrinsèquement lié à son activité agricole. De tout temps, des parcelles agricoles sont créées, oubliées puis réinvesties. Selon les dynamiques naturelles et anthropiques multiples et les contextes socio-économiques variés, les agriculteurs et les viticulteurs investissent les forêts et les «friches». Cependant, le territoire vézélien possède un sous-sol particulier et en cas de déprise agricole, des parcelles anciennement pâturées de manière extensive comme les pelouses sèches évoluent fréquemment vers des milieux où la végétation tend à se banaliser et à fermer le milieu notamment par l'apparition de fourrés. Ces pelouses calcaires sont extrêmement rares. Elles jouent un rôle essentiel vis-à-vis de la biodiversité. Des parcelles abandonnées considérées comme «friches» peuvent en réalité être des milieux naturels très adaptés à l'élevage ovin ou caprin.

L'aménagement et la création de parcelles nécessitent de prendre en compte les abords qui jouent un rôle important dans la qualité du paysage et la productivité de la parcelle. Ces abords sont également des lieux privilégiés pour la biodiversité. Le Vézélien témoigne d'une dynamique de reconquête du vignoble, alimentée par la qualité du terroir (AOC) et l'image positive du site. Ce développement viticole, qui a toute sa place autour de Vézelay, doit pouvoir s'accomplir en préservant les qualités environnementales et paysagères du site.

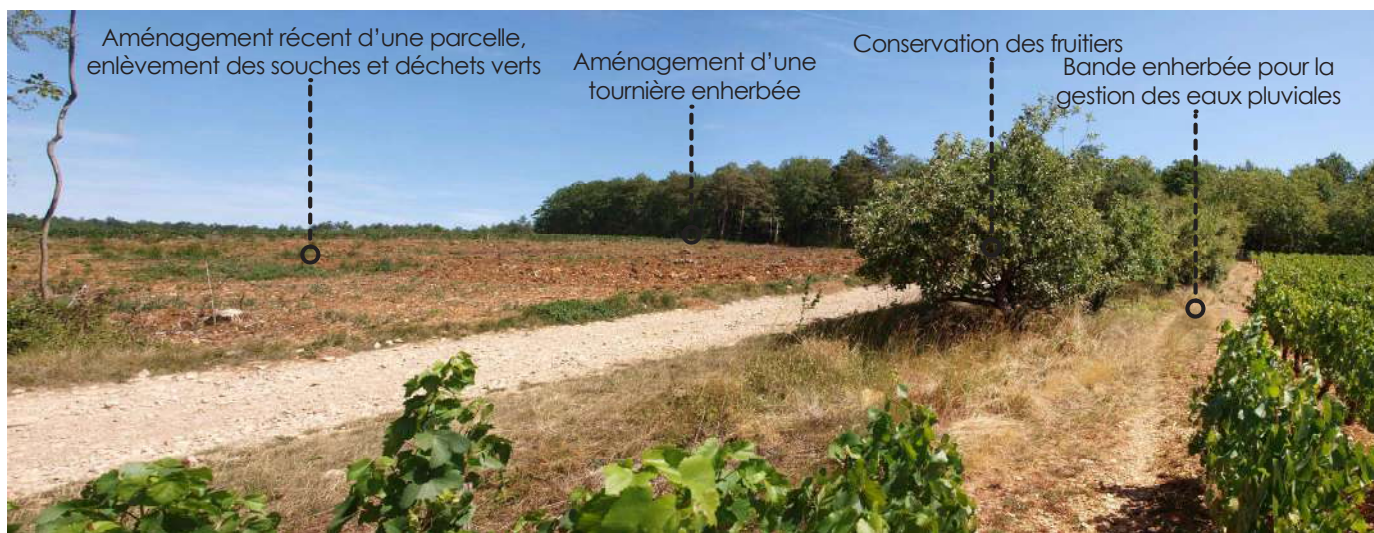


CECI N'EST PAS UNE FRICHE MAIS UNE PELOUSE SÈCHE



CES PARCELLES NE SONT PAS DES FRICHES, MAIS DES PELOUSES SÈCHES À DIFFÉRENTS STADES D'ÉVOLUTION

AMÉNAGEMENTS DE PARCELLES VITICOLES, EXEMPLE DE GESTION DES ABORDS



1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS

PRINCIPES DE GESTION COURANTE ET TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- La fauche et le pâturage des abords : bandes enherbées, noues, talus et bords de parcelles
- Le curage des noues et fossés et l'enlèvement des enclaves
- La taille des haies et l'élagage des arbres (Cf. Fiche de recommandations Haies, bocage, arbres isolés)
- L'édification de clôtures pastorales traditionnelles et déplaçables
- Le remplacement et le regarnissage de ceps de vignes au sein d'une parcelle déjà plantée de vignes

RECOMMANDATIONS

- Privilégier une faucheuse plutôt qu'une faucheuse-conditionneuse afin de réduire les impacts sur la faune et la flore
- Privilégier une fauche après le 30 juin afin de préserver la faune et la dispersion des graines, augmentant ainsi la diversité floristique et faunistique
- Privilégier le curage des noues et fossés entre septembre et janvier afin de préserver amphibiens et insectes tous les 5 à 10 ans selon l'encombrement
- Privilégier les tailles entre le 15 septembre et le 15 mars pour préserver la faune et le cycle des végétaux
- Privilégier des clôtures en piquets bois (robinier) et fil de fer, barbelés, grillage à mouton... et éviter les clôtures en treillis torsadés ou soudés

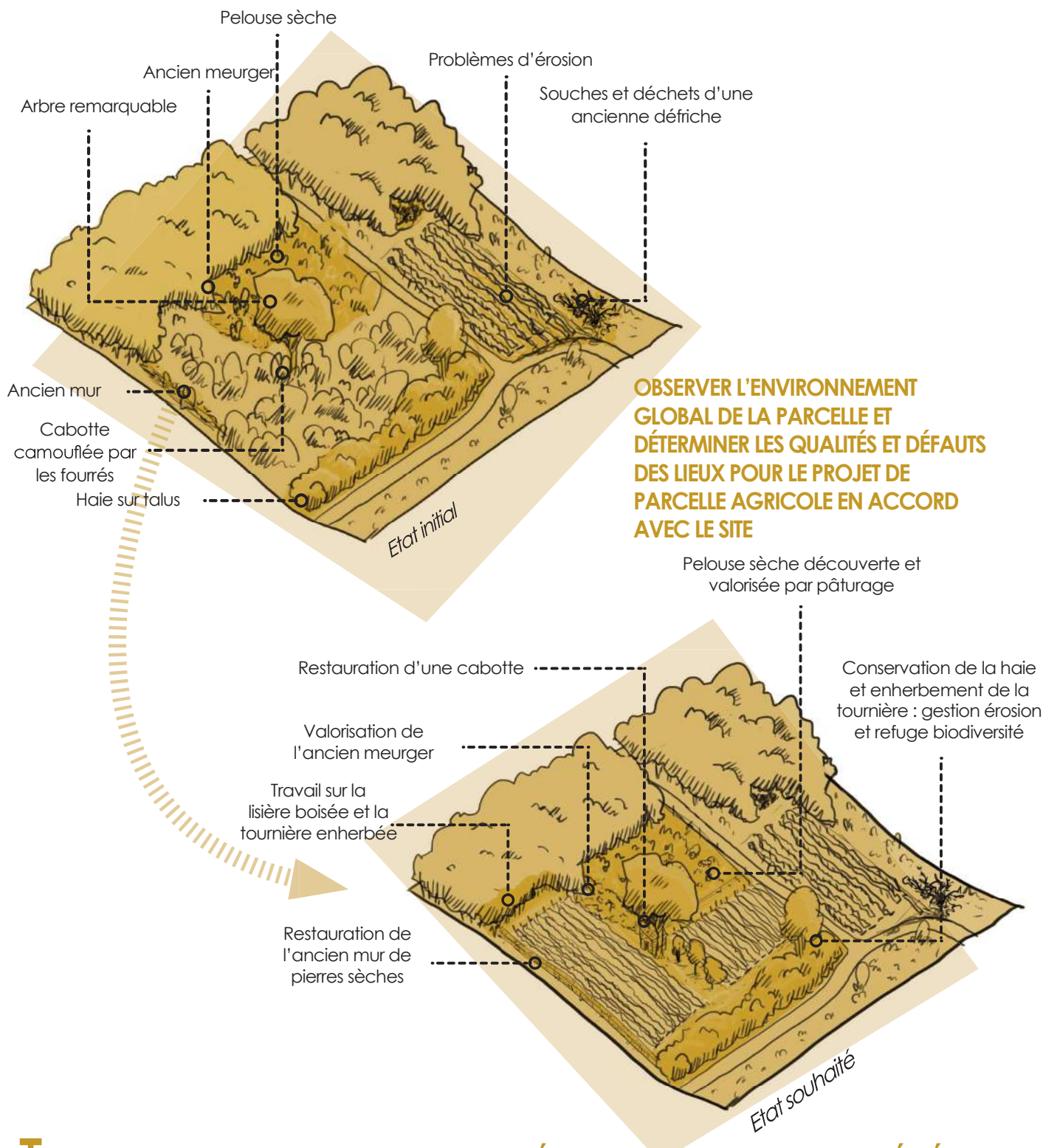
TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION EN SITE CLASSÉ & TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION ET AVIS PRÉALABLE EN SITE INSCRIT

- Les travaux d'aménagement des parcelles agricoles et leurs abords : les décaissements et les modifications du terrain naturel
- Les travaux de défrichage de forêts, bois, bosquets ou friches
- La plantation d'arbres, arbustes, vignes, petits fruitiers et ligneux
- La création, le recalibrage, la rectification ou le comblement des noues, fossés, talus
- La création de franchissement et le busage des noues et fossés
- La suppression de haies et arbres en bord de parcelle et leur replantation
- L'édification d'un mur ou d'une clôture de toute dimension, forme et matériaux notamment de soutènement sauf les clôtures pastorales traditionnelles et déplaçables
- La création, la rectification ou la modification des accès à la parcelle et des tournières

RECOMMANDATIONS SUR
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PARCELLE

- Déterminer la qualité actuelle de la parcelle (quel type de forêt, de bosquet, de pelouse sèche sur marnes et à quel stade d'évolution)
- Observer la situation géographique et topographique de la parcelle. S'interroger sur les effets potentiels qu'induisent la suppression des éléments existants tels que les arbres, les haies, les espaces enherbés sur la gestion de l'eau, de l'ensoleillement, du micro-climat...
- Conserver au maximum la topographie naturelle
- Préserver voire restaurer les éléments de patrimoine présents sur la parcelles : petit patrimoine de pierres sèches, muret, cabote, meurger, ancien verger, arbre remarquable, puits...
- Mutualiser les fonctionnalités des abords de la parcelle : gestion de l'eau, tournière, refuge pour la biodiversité, lutte contre l'érosion, diversification des productions...
- Privilégier la non-clôture, une haie champêtre ou un mur en pierres sèches plutôt que la pose d'une clôture en treillis torsadés ou soudés
- Valoriser les déchets issus de la préparation du terrain : clôtures, piquets de robinier, broyage sur place ou au pire évacuation
- Veiller à soigner les abords de la parcelle en limite forestière : stockage de déblais, élimination des tas et déchets, proscrire les limites franches et brutales, strictes et rectilignes peu intéressantes en termes agronomiques (ombres projetées des grands individus) et écologiques (biodiversité amoindrie). Les collines du Vézélien appellent, à leur image, rondeur et douceur dans les aménagements qui les ornent.
- Maintenir les structures existantes, en particulier sur les coteaux (boisement sommitaux, haies, patrimoine vernaculaire, affleurements rocheux...)

1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- La destruction de pelouses sèches, de zones humides et d'affleurements rocheux
- La suppression et la destruction d'éléments de petit patrimoine rural (murets, murs, murgers et cabottes...)
- L'arrachage de haies et l'abattage d'arbres isolés sans replantation au moins équivalente en volume et fonctionnalité
- Les décaissements hors d'échelle
- La création de talus non végétalisés

1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS

AIDE À LA RECONNAISSANCE D'UNE PELOUSE SÈCHE

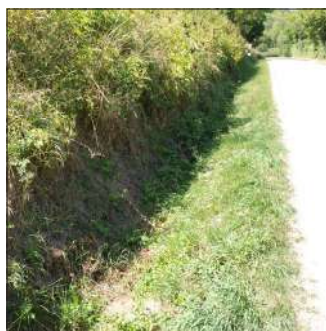
Orchidée militaire et autres
Orchis militarisHéliantheme jaune
Helianthemum nummulariumHéliantheme des openins
Helianthemum aperiunumGlobulaire commune
Globularia bisnagaricaThym serpolet
Thymus serpyllum

Cette liste non exhaustive d'espèces végétales compose les pelouses sèches du Vézélien. Ces milieux sont des espaces très propices au pâturage ovin notamment grâce au serpolet qui donne de très grande qualité gustative au produit, tout en étant un support de biodiversité remarquable.

Exemple d'un partenariat éleveur - Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ► un pâturage ovin pour la gestion de cette pelouse sèche sur marnes, prise en charge des frais de clôture temporaire par le CEN, valorisation agricole de la parcelle, perfectionnement du produit, sauvegarde de milieu naturel sensible



RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET



Exemple d'entretiens d'abords de parcelles : noues, fossés, talus et bandes enherbées fauchés après le 30 juin

Conservation du patrimoine arboré et paysan (meurgers)



Conservation de la végétalisation du talus



Conservation du patrimoine arboré (noyers) et valorisation par l'association du petit patrimoine



Tourmière enherbée et noue pour la gestion de l'eau pluviale



Aménagement récent d'une future parcelle viticole, les déchets végétaux ont été enlevés ou broyés



1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS

PARTENAIRES POTENTIELS**DREAL (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)**

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Sites : conseils et accompagnement du projet

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Conseils, aide à la reconnaissance et partenariats de pâturage ou de gestion de pelouses sèches

PNR DU MORVAN, EN LIEN AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, dispose d'une
Conseils, aide à la reconnaissance des milieux naturels et de leurs qualités notamment herbacés.

ASSOCIATION CABANES, MEURGERS, MURETS EN VÉZELIEN

Conseils et aide à la reconnaissance du petit patrimoine rural et à sa restauration

CONTRAT DE GESTION PASTORALE NATURA 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques, financement européen de gestion d'espaces naturels

**Pour aller plus loin :**

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.
Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier. Décembre 2010

COLAS S, MÜLLER F, MEURET M. Pâturage sur pelouses sèches. Un guide d'aide à la mise en œuvre.
Espaces Naturels de France, 2002

ONF Bourgogne-Champagne-Ardenne ; Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. La Bourgogne
calcaire - Préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés. Office National des Forêts, 2003

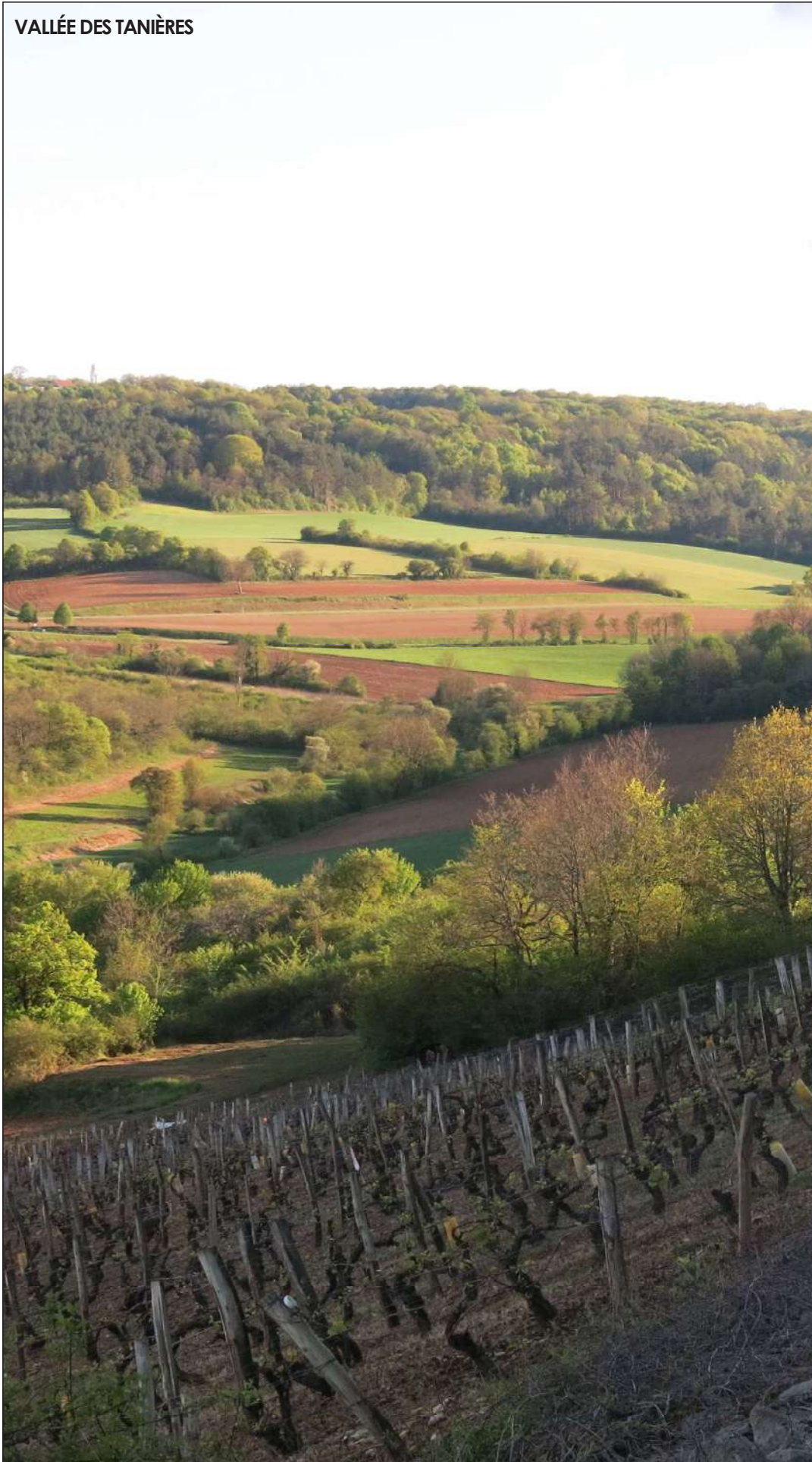
FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES**
- **4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS**
- **5. CHEMINS D'EXPLOITATION, CHEMINS COMMUNAUX ET RURAUX, PISTES AGRICOLES ET FORESTIÈRES**

LES ACTEURS LOCAUX ÉCHANGENT SUR LES QUESTIONS D'AMÉNAGEMENTS DE NOUVELLES PARCELLES AGRICOLES ET VITICOLES LORS D'UNE JOURNÉE TERRAIN RELATIVE À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE GESTION DU SITE PROTÉGÉ



VALLÉE DES TANIÈRES



2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES

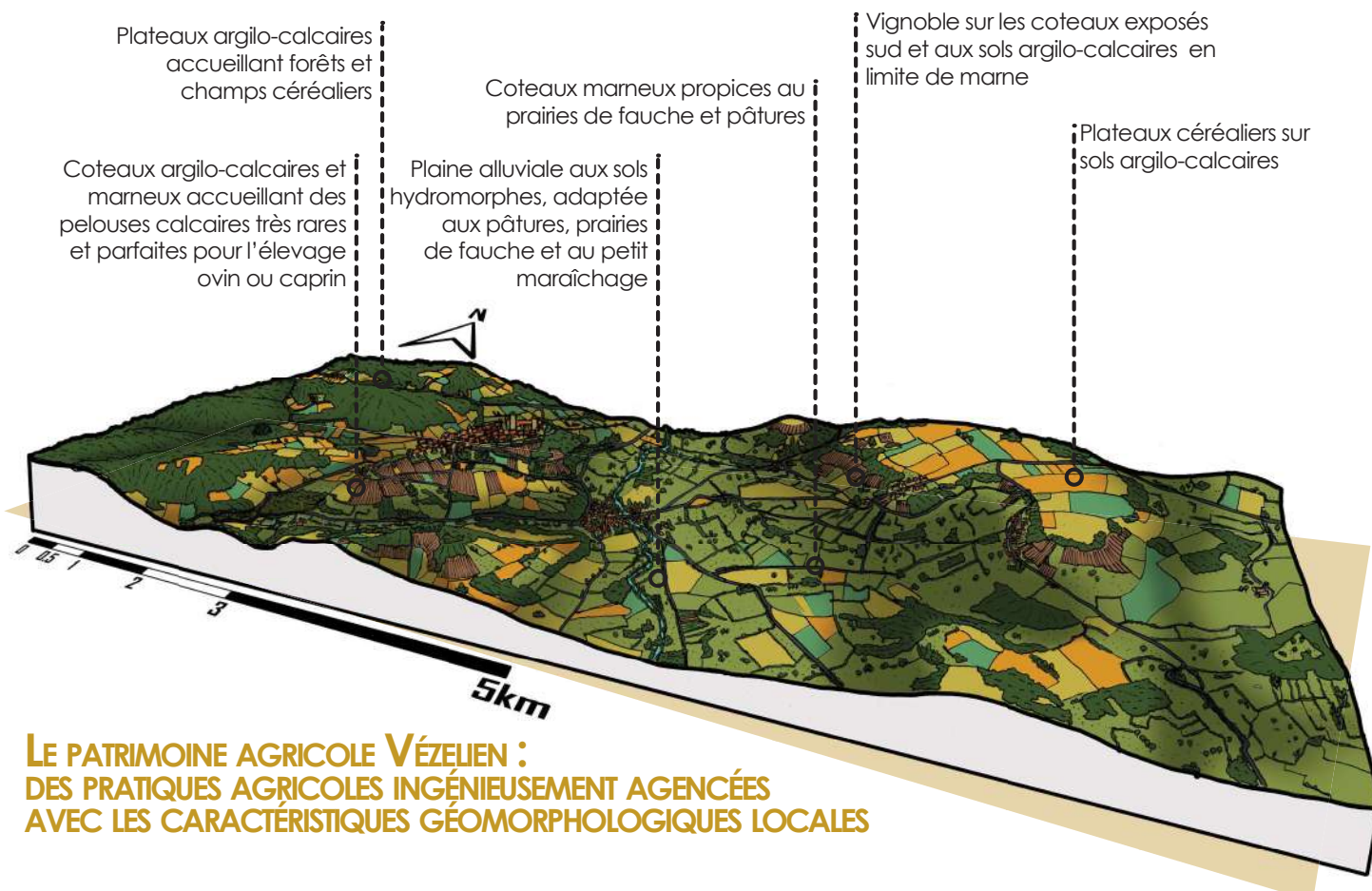
DESCRIPTION ET FONCTION

L'agriculture dans le territoire vézélien est, comme partout ailleurs, nécessairement évolutive et dynamique. Au delà du dynamisme économique et social que l'agriculture peut évoquer au sein de ce territoire rural, ces activités, aussi plurielles soient-elles, participent pleinement de la valorisation du site protégé du Vézélien.

En effet, sans agriculture et sans agriculteurs, le paysage écrien du bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité ne pourrait demeurer si grandiose. Les champs, prairies, pâtures, vignes, vergers participent tous pleinement à la mise en scène du Vézélien et à la scénarisation de la découverte de la colline. Cependant, l'agriculture évolue selon les avancées agronomiques et technologiques. Cela a engendré par le passé un grand nombre de remembrements et de modifications parcellaires impliquant parfois des travaux connexes comme l'arrachage de haies parallèles à la pente, d'arbres isolés, la

destruction de petits patrimoines agricoles tels que les murets de pierres sèches ou les mares autrefois créés par les générations de paysans. Il est aujourd'hui pleinement envisageable que le Vézélien soit concerné par d'éventuels changements de cultures, remembrements, fusions ou divisions parcellaire dans les années à venir.

Ces travaux doivent s'opérer dans le respect du site protégé et avec la même ingéniosité que celle qui a guidée les nombreuses générations d'agriculteurs qui ont aménagé le Vézélien. En effet, les problématiques engendrées par les travaux connexes aux changements de cultures poussent à une vraie considération de ces pratiques. L'arrachage des haies bouleverse aujourd'hui les régimes de ruissellement des eaux, l'abattage d'arbres, le comblement de mares et la destruction de murets a effacé partiellement le patrimoine rural vézélien, représentant l'histoire et les valeurs qui animent aujourd'hui les agriculteurs.



2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES

PRINCIPES DE GESTION COURANTE ET TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- Travaux agricoles courants : travail du sol, semis, traitement phytosanitaire, amendement, couvert végétal hivernal, moisson, déchaumage...
- Mise en jachère d'une culture annuelle (sauf prairies, pâtures et pelouses calcaires)
- Changements de cultures annuelles à annuelles (rotation des cultures)
- Fauche et pâturage de prairies et pelouses calcaires
- Arrachage en vue d'une replantation des mêmes essences (vignes, ligneux, fruitiers...)
- Mise en prairie ou pâture de cultures annuelles
- Mise en place de clôtures pastorales traditionnelles et amovibles (piquets bois et fil, grillage, barbelé acier brut)

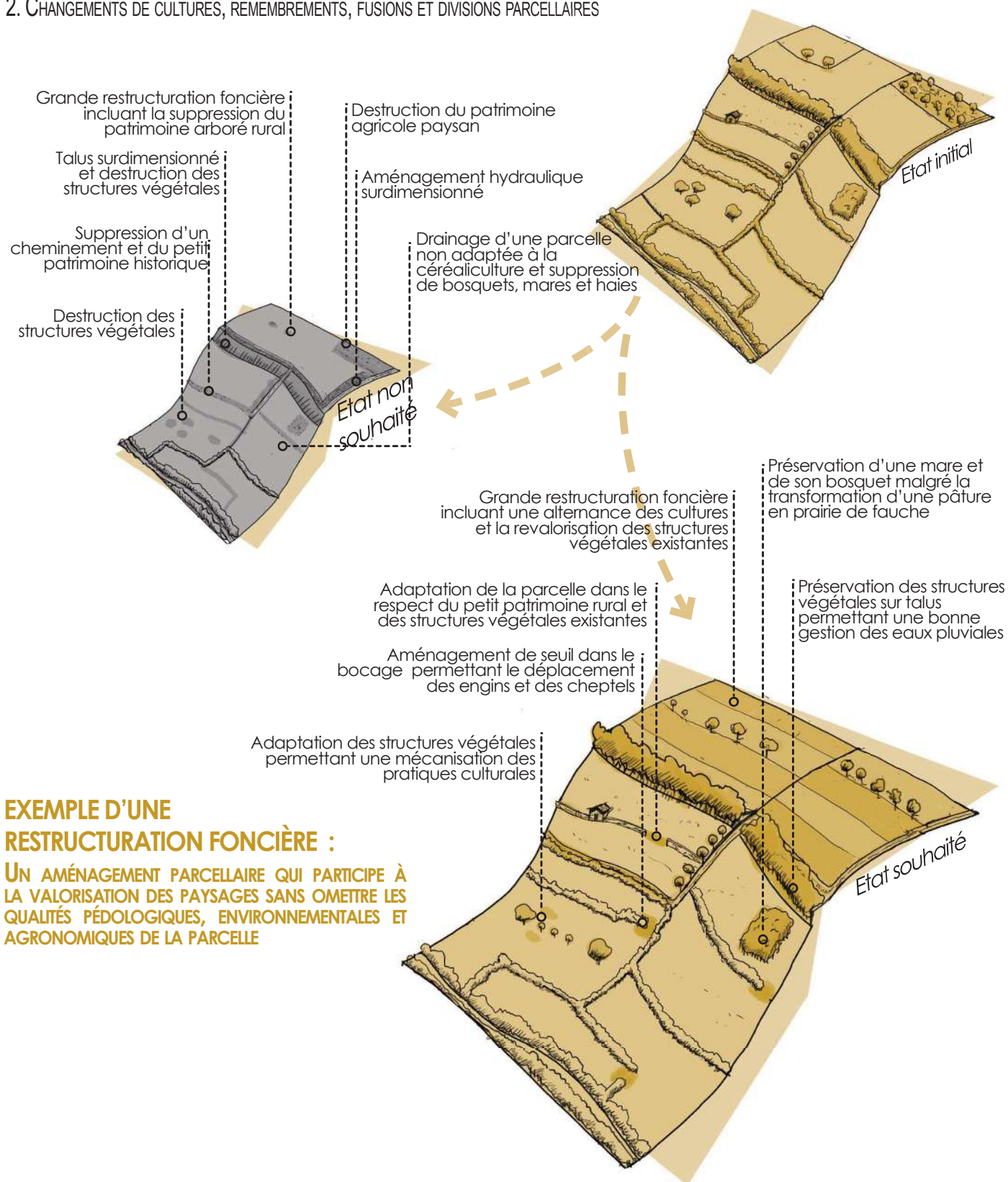
TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION EN SITE CLASSÉ & TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION ET AVIS PRÉALABLE EN SITE INSCRIT

- Retournement de prairies permanentes en vue d'une mise en culture
- Tout défrichage pour mise en culture
- Plantation nouvelle de vignes, végétaux ligneux, fruitiers
- Création ou suppression d'un verger
- Arrachage de vignes, végétaux ligneux et fruitiers en vue de l'implantation d'une culture différentes
- Création ou suppression de drainage et aménagements de gestion hydraulique
- Remembrement foncier
- Fusion ou division parcellaire notamment pour les travaux qu'elles induisent
- Modification, excavation et remblaiement de la topographie naturelle de la parcelle
- Installation de serres, tunnels, filets anti-grêle, équipements permanents de lutte contre le gel printanier...
- Arrachage et plantations d'arbres, de haies, d'arbres isolés
- Création ou destruction d'un chemin d'exploitation ou d'accès
- L'édification d'un mur ou d'une clôture de toute dimension, forme et matériaux notamment de soutènement hormis les clôtures pastorales traditionnelles et déplaçables

RECOMMANDATIONS

- Veiller à l'impact de l'aménagement dans le paysage
- Veiller à un dimensionnement équilibré des parcelles, proscrire les trop grandes parcelles d'un seul tenant qui contredisent la topographie et la pédologie des sols vézéliens comme les échelles d'aménagements
- Pour les très grandes parcelles, privilégier une alternance de cultures et/ou des cultures intercalaires qui sont agronomiquement plus soutenables et qui rythment et approfondissent le paysage
- Privilégier l'adaptation d'une culture à un sol plutôt que celle d'un sol à une culture
- Préserver les structures végétales existantes (haies, arbres isolés, fruitiers...)
- Conserver le petit patrimoine bâti existant (murs de délimitation, bornes, cabottes, meurgers)
- Privilégier la végétalisation des talus par des haies ou micro boisements plutôt qu'un enherbement, afin de renforcer les structures bocagères tout en rendant des services écosystémiques (gestion des eaux, accueil de biodiversité auxiliaire...)
- Veiller à la sobriété des aménagements (minimiser les terrassements, réduire et végétaliser les talus, limiter l'emprise des chemins et des noues...)

2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES



EXEMPLE D'UNE RESTRUCTURATION FONCIÈRE :

UN AMÉNAGEMENT PARCELLAIRE QUI PARTICIPE À LA VALORISATION DES PAYSAGES SANS OMETTRE LES QUALITÉS PÉDOLOGIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET AGRONOMIQUES DE LA PARCELLE

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- Destruction et/ou mise en culture de pelouses calcaires ou d'affleurements rocheux
- Destruction et/ou mise en culture de prairies humides
- Destruction ou comblement de mares
- Destruction de haies non compensée, arbres isolés et bosquets

2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES

RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET



Dans ce changement de culture, le talus en bord de parcelle a été végétalisé, la tourmière est peu impactante car masquée par la végétation



Un arbre isolé a été conservé dans cette grande parcelle en herbe



Malgré une fusion parcellaire importante, d'anciens vergers ont été conservés pour des raisons agronomiques, écologiques et paysagères



Des arbres et talus végétalisés ont été conservés



Dans ce changement de culture annuelle vers culture pérenne (prairie vers verger), la haie qui bordait la parcelle a été conservée et les abords ont été aménagés avec sobriété (absence de clôture inutile)



Deux champs côte à côte au même propriétaire, la haie a été conservée et chaque portion accueille une culture particulière



Sur le plateau de Blannay, un verger a été réhabilité malgré son insertion en plein cœur d'une très grande parcelle céréalière

2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES

PARTENAIRES POTENTIELS**DREAL (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)**

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Sites : conseils et accompagnement du projet

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Conseils, accompagnement dans les démarches

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)

Conseils & accompagnement dans l'acquisition et la restructuration de foncier

RÉSEAU ASSOCIATIF «TERRE DE LIENS»

Conseils, accompagnement dans l'acquisition et la restructuration de foncier

**Pour aller plus loin :**

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier. Décembre 2010
 Association Terre de Liens, Guide «Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales», 2019

FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- 1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS
- 3. PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT
- 4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS
- 5. CHEMINS D'EXPLOITATION, COMMUNAUX ET RURAUX, PISTES AGRICOLES ET FORESTIÈRES
- 6. RIVIÈRES, RUISSEAUX ET RIPISYLVES
- 7. ETANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES
- 8. FORÊTS ET BOSQUETS, COUPES ET RÉCOLTES
- 13. PETIT PATRIMOINE BÂTI AGRICOLE ET URBAIN

LES ACTEURS LOCAUX ÉCHANGENT SUR LES QUESTIONS DE CHANGEMENTS DE CULTURES, ICI À GIVRY AVEC LA PLANTATION D'UN VERGER PAR LA COMMUNE SUR UNE ANCIENNE PRAIRIE EN LISIÈRE DE BOURG





**PELOUSE SÈCHE SUR MARNE AU MONT LIGNON, UN MILIEU PROPICE À
DES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES DE PÂTURAGE OVIN OU CAPRIN**

3. PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION ET FONCTION

Le contexte actuel global de bouleversement climatique, de pollution des sols, des eaux et de l'atmosphère, ainsi que la diminution des produits phytosanitaires interroge beaucoup le monde agricole et ses pratiques conventionnelles.

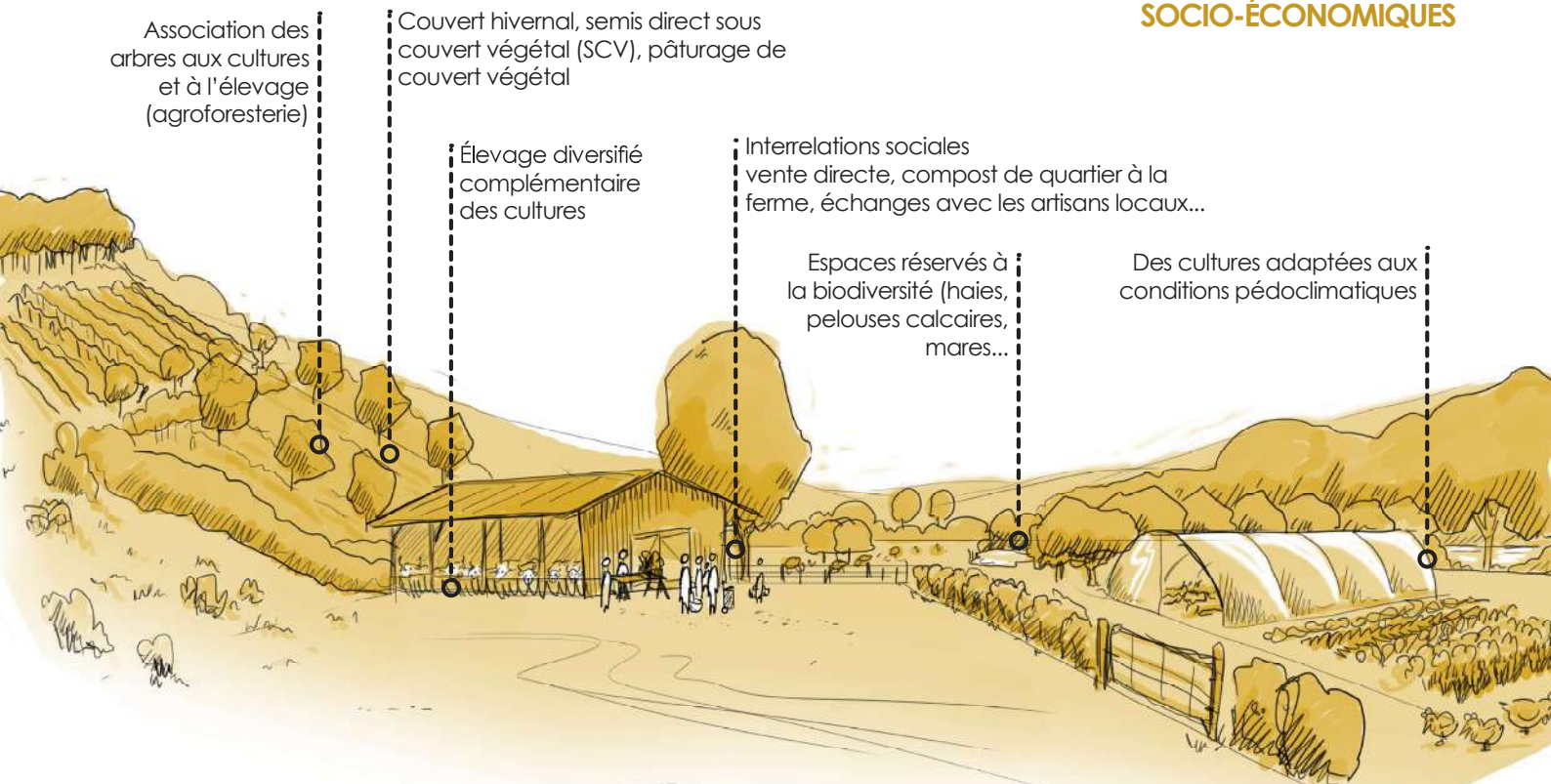
Face à l'échéance à moyen terme de changement des pratiques agricoles conventionnelles, de nombreuses démarches agricoles peuvent émerger partout sur la planète.

Bien entendu le site protégé du Vézélien n'est pas exempté de ces expérimentations et abrite d'ores-et-déjà un certain nombre de démarches agricoles respectueuses de l'environnement. Il est probable que ces formes alternatives de pratiques agricoles soient de plus en plus dynamiques et présentes. Or dans un contexte de site protégé, ces pratiques peuvent tout autant que les conventionnelles avoir des effets bénéfiques comme néfastes sur les paysages exceptionnels du Vézélien.

Des pratiques telles que l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation, l'agroécologie, l'agroforesterie, la permaculture sont autant d'outils et d'activités capables de valoriser au mieux le patrimoine rural et le terroir du Vézélien. Elles peuvent être de réels outils pour la transition agroécologique des territoires vers les paysages de l'après-pétrole notamment pour leur capacité à s'appuyer sur des synergies agronomiques, environnementales, sociales et économiques.

Cependant, bien que ces pratiques puissent porter un système de valeurs sociales et environnementales d'intérêt, leurs traductions spatiales doivent aussi être en adéquation avec les caractéristiques intrinsèques des paysages vézéliens.

LES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT : UNE VALORISATION DES SYNERGIES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES



3. PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPES DE GESTION COURANTE ET TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- Travaux agricoles courants : travail du sol, semis, traitement phytosanitaire, amendement, moisson, déchaumage...
- Agriculture de conservation, couvert végétalisé hivernal, semis direct sous couvert végétal, jachère, récolte et/ou pâturage du couvert hivernal
- Entretien et élagage d'arbres forestiers ou fruitiers au sein d'une parcelle agricole
- Broyage des déchets de tailles d'arbres sur site ou enlèvement pour litière ou paillage d'autres parcelles
- Entretien et travaux agricoles courants du jardin en permaculture (butte de culture, compostage...)
- Pâturage des champs, vergers, parcelles maraîchères, vignes, forêts ...
- L'itinérance de volailles au sein des champs, vergers, parcelles maraîchères, vignes, forêts...
- L'entretien de la végétation riveraine des mares, la fauche des abords et le curage
- La mise en place de partenariats privé-privé ou public-privé d'entretien de parcelles au potentiel agro-écologique fort (Bail Rural Environnemental, Contrat Conservatoire des Espaces Naturels, contrat Natura 2000, écopâturage urbain ...)

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION EN SITE CLASSÉ & TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION ET AVIS PRÉALABLE EN SITE INSCRIT

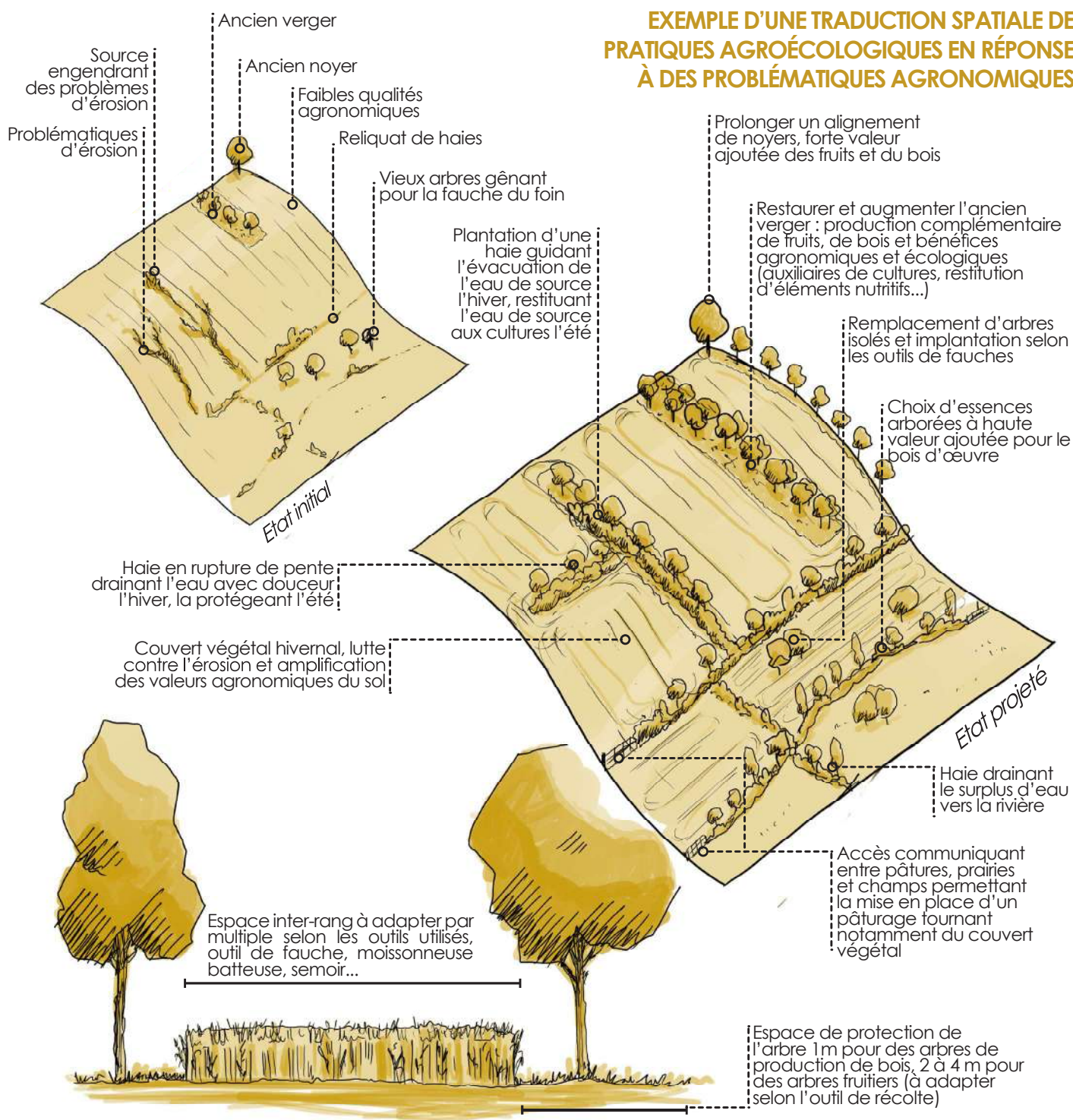
- La mutation d'une parcelle en agroforesterie (< 200 arbres / hectare) dès le moment où celle-ci inclut la plantation d'arbres, d'une haie champêtre, d'une haie productive, d'arbres fruitiers...
- Le changement d'affectation du sol pour la création de jardins et de maraîchage de plus de 20 ares.
- La création ou la modification de mares, plans d'eau ou étangs
- La création de serres

RECOMMANDATIONS

- Veiller à l'impact de l'aménagement dans le paysage
- Privilégier l'approche en permaculture sur de petites superficies, à l'échelle du jardin plutôt que celle du grand paysage
- Veiller à la sobriété des aménagements, colorimétrie des clôtures, volumétrie et morphologies des constructions annexes...
- Conserver, protéger et mettre en valeur le petit patrimoine rural présent
- Articuler les synergies agro-écologiques projetées selon les opportunités naturelles d'ores-et-déjà présentes. S'appuyer sur les qualités des sols et des milieux naturels présents plutôt que d'en créer de nouveaux
- Articuler les synergies agro-écologiques projetées selon les opportunités sociales possibles. Créer des partenariats avec les artisans et agriculteurs locaux, échanges et recyclage de produits, développement de filières agricoles locales à forte plus-value économique
- Privilégier des formes d'agroforesterie en corrélations avec les formes existantes dans le Vézélien et en accord avec les caractéristiques pédo-climatiques de la parcelle (haies champêtres en plaine alluviale et coteaux marneux, haies champêtres et/ou arbres en alignement en coteaux argilo-calcaires et plateaux).
- Proscrire l'approche agroforestière systématique de l'alignement d'arbres au sein de grandes parcelles céréalières, viser une diversité d'implantation s'appuyant sur des traces historiques et géographiques (souligner une rupture de pente, un changement de sol, une ancienne limite cadastrale, un cours d'eau, une source), viser une diversité d'essences végétales adaptées au milieu et à haute valeur agronomique et économique

3. PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

EXEMPLE D'UNE TRADUCTION SPATIALE DE PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES EN RÉPONSE À DES PROBLÉMATIQUES AGRONOMIQUES



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- La destruction d'un milieu naturel à haute valeur environnementale (pelouses calcaires, prairies humides, mares, ripisylves...) pour la création d'un projet agricole même d'intérêt écologique
- La destruction de petit patrimoine rural pour la création d'un projet agricole même d'intérêt écologique
- La création de parcelle agricole sans aménagement et gestion des abords

3. PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET



Un jardin en permaculture à Asquins n'impacte pas le paysage car mené à une échelle réduite avec des matériaux sobres



A Blannay, les bovins pâturent le couvert hivernal sur le plateau céréalier



A Blannay, des fruitiers au cœur de parcelles agricoles participent à l'émergence d'un système agroforestier



A l'Étang, les talus végétalisés et les noyers spontanés créent un système agroforestier



En bordure d'une parcelle, association de vignes et de fruitiers



Le bocage et les arbres isolés qualifient aussi les pâtures et prairies des systèmes agroforestiers



Exemple d'un système agroforestier associant des noyers pour la production de fruits et de bois et céréaliculture



Exemple d'une association maraîchage et fruitier à la ferme du Bec Hellouin (27)

3. PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

PARTENAIRES POTENTIELS**DREAL (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)**

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Sites : conseils et accompagnement du projet

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET COMMUNES

Bail rural à clauses environnementales, mise à disposition de terres agricoles communales à vocation de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN (PNR)

Mesures agro-environnementales et climatiques, financements européens de gestion d'espaces naturels sensibles

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Références, conseils et accompagnement pour l'élaboration de projets agrécologiques et agroforestiers

ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGROFORESTERIE

Conseils et expertise sur les pratiques et expériences agroforestières

BIOBOURGOGNE

Conseils, assistance et communication sur les filières de l'agriculture respectueuse de l'environnement

**Pour aller plus loin :**

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Le Bail Rural à clauses Environnementales - 2017
 DUPRAZ D., LIAGRE F. Agroforesterie, des arbres et des cultures, Édition France Agricole, 2010-2013
 BOUDARD M. Diagnostic préalable à la mise en place de mesures agro-environnementales dans le PNR du Morvan - Étude Paysagère - 1993

FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- 1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS
- 2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES
- 4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS
- 7. ÉTANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES
- 10. BÂTI VILLAGEOIS
- 13. PETIT PATRIMOINE BÂTI AGRICOLE ET URBAIN
- 14. PARCS ET JARDINS

LES ACTEURS LOCAUX ÉCHANGENT SUR LES QUESTIONS DES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT. ICI SUR LA MISE EN PLACE D'UN BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL (BRE) AVEC UN AGRICULTEUR AU NIVEAU D'UN CAPTAGE COMMUNAL D'EAU POTABLE À VÉZELAY





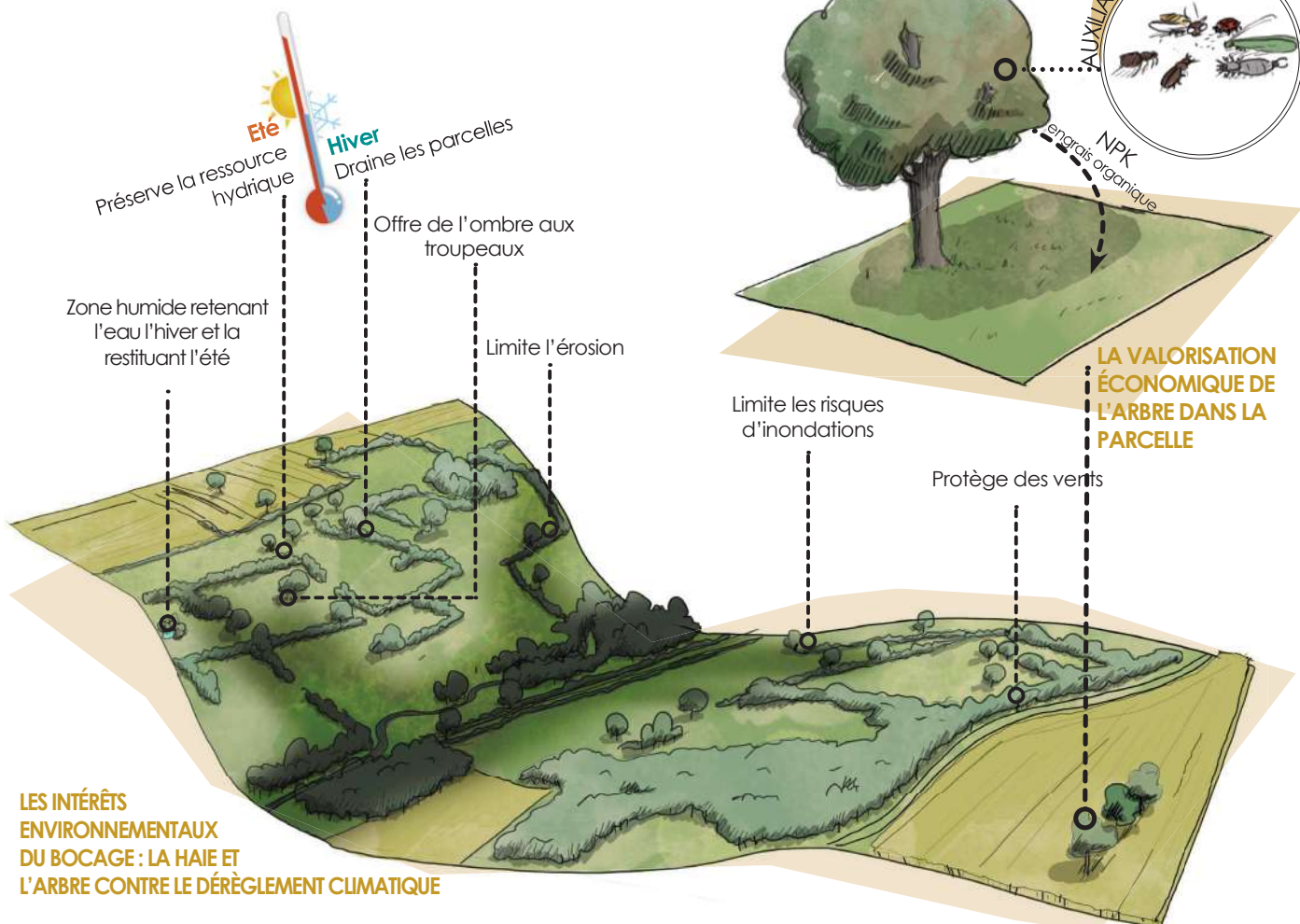
4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

DESCRIPTION ET FONCTION

Le bocage vézélien résulte de pratiques agricoles adaptées à son territoire. Elles témoignent de l'histoire des lieux et nous rappellent le labeur des générations passées d'agriculteurs et de paysans locaux. Au-delà d'un témoignage du passé, l'arbre dans le système agricole joue de nombreux rôles à l'échelle d'une parcelle, d'une vallée ou d'un vallon.

Le réseau global de haies et arbres isolés offre aussi de nombreux refuges pour la biodiversité et les auxiliaires de cultures. Il peut aussi devenir une ressource économique importante. Le broyat de haies constitue une excellente litière pour les troupeaux. Les arbres peuvent produire des fruits commercialisables ou devenir à long terme une ressource en bois de chauffage ou en bois d'œuvre, le feuillage peut devenir un complément au foin...

De l'arbre isolé dans le champ au réseau de haies denses rejoignant la ripisylve, le bocage est l'héritage des agriculteurs et un patrimoine commun aux hommes. Ils sont des caractéristiques singulières des paysages du Vézélien.



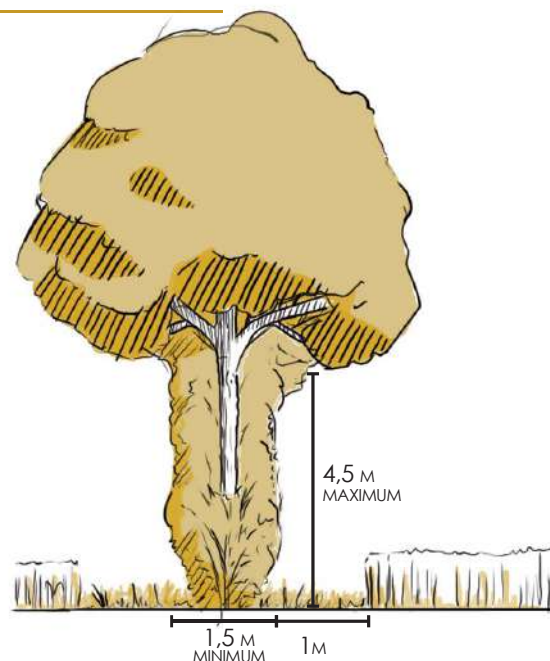
4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

PRINCIPES DE GESTION COURANTE ET TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

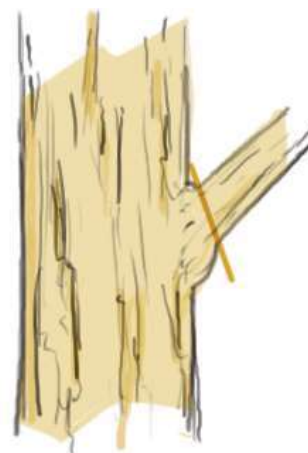
- Complément et regarnissage des plantations et des haies
- Le remplacement d'arbres morts par des arbres de la même essence
- La conduite d'arbres en têtard
- La taille des haies

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les tailles entre le 15 septembre et le 15 mars pour préserver la faune et le cycle des végétaux
- Éviter de raboter les haies en dessous de 1,5 m de large et 3 m de haut
- Encourager la croissance des haies en hauteur en évitant leur étêtage sauf lors de conduite en têtard
- Limiter la taille à 3 m minimum et 4,5 m maximum de haut
- Privilégier l'utilisation d'un lamier à couteaux ou dans un deuxième choix d'un rotor à marteaux très bien aiguisés pour les tailles annuelles
- Privilégier le lamier à scies pour un entretien tous les 5 ans des haies (nécessite un broyage ou la récolte des bois)



TAILLE DES HAIES CHAMPÊTRES



ANGLE DE COUPE POUR ÉLAGAGE

- L'élagage d'arbres isolés ou au sein de haies

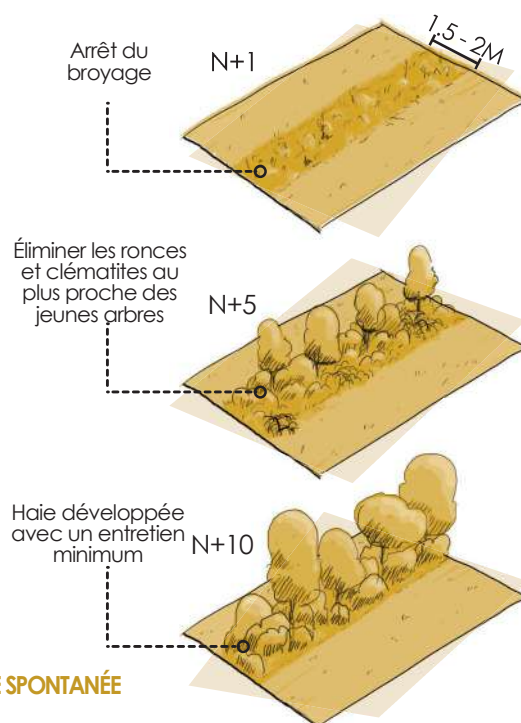
RECOMMANDATIONS

- Privilégier les tailles d'octobre à janvier pour préserver la faune et le cycle des végétaux
- Encourager la croissance en hauteur de quelques arbres au sein des haies pouvant être valorisés économiquement (bois de chauffage ou bois d'œuvre)
- Privilégier la tronçonneuse et la désinfection de la chaîne entre chaque individu pour l'élagage des arbres isolés ou de haut jet
- Supprimer les bois morts du houppier

- La création d'une haie par non-entretien

RECOMMANDATIONS

- Choisir une bande de 1,5 à 2 m de large
- Arrêter le broyage de cet espace
- Laisser apparaître spontanément les différents végétaux
- Veiller à ce que les ronces et les clématites ne colonisent pas le milieu
- Choisir les végétaux à conserver et entretenir comme une haie ordinaire



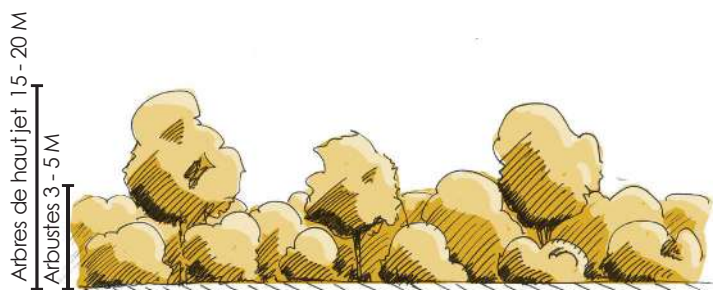
CRÉATION D'UNE HAIE SPONTANÉE

4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

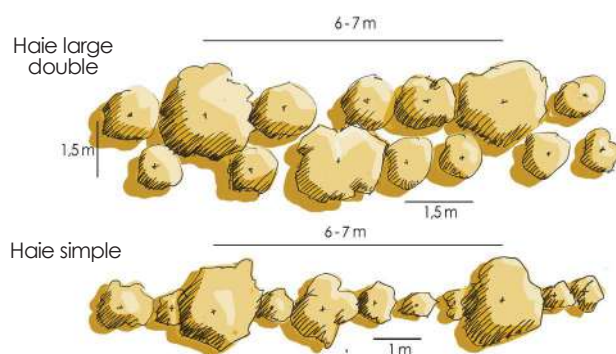
TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION EN SITE CLASSÉ & TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION ET AVIS PRÉALABLE EN SITE INSCRIT

RECOMMANDATIONS

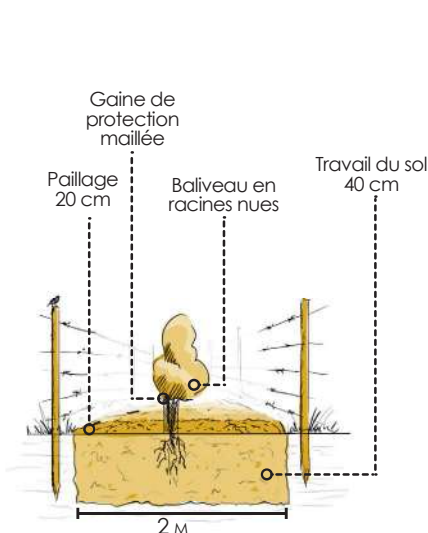
- L'arrachage d'une haie avec replantation d'une longueur équivalente
- L'abattage d'arbres isolés, au sein d'une haie ou en bosquet
- La plantation de haies et d'arbres isolés
 - Penser son rôle vis-à-vis de la parcelle (gestion de l'eau et de l'érosion, brise-vent, ensoleillement...)
 - Privilégier la plantation de haies de novembre à février
 - Choisir des essences locales adaptées aux conditions pédoclimatiques (richesse et acidité du sol, ressource en eau, exposition...) et diversifiées
 - Privilégier les jeunes plants (baliveaux) plutôt que de grands végétaux moins dynamiques à la reprise
 - Préparer le sol en profondeur par un labour large de l'espace planté
 - Protéger les plants avec des gaines de protection maillées de couleurs sombres (noire ou marron), les cheveux humains, la laine de mouton sont de très bons répulsifs à gibier. Il existe aussi des répulsifs à base de graisse de moutons très efficaces, à appliquer sur l'arbre en veillant à ne pas recouvrir toutes les feuilles sous risque d'étouffement du plant.
 - Pailler abondamment l'espace planté afin d'éviter la concurrence d'autres végétaux comme les ronces ou la clématite champêtre
 - Protéger les végétaux des troupeaux par une clôture pouvant être retirée après 5 à 15 ans selon la reprise des végétaux et les cheptels en contact (des bovins peuvent fortement dégrader une haie de 15ans)
 - Dans le cas de plantations d'arbres de plusieurs années, tuteurer avec au moins 3 tuteurs, le protéger du gibier et des troupeaux par une clôture durant les trois premières années



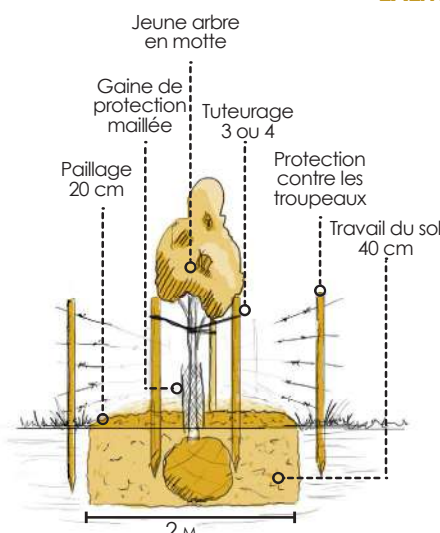
DIVERSIFICATION DES STRATES ET IRRÉGULARITÉ DE LA HAIE



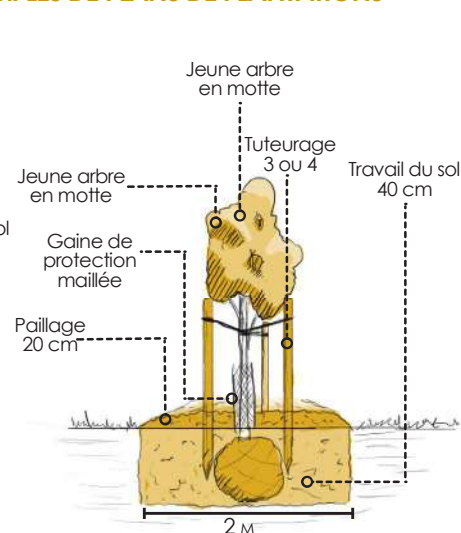
EXEMPLES DE PLANS DE PLANTATIONS



PLANTATION DE BALIVEAUX EN HAIES



PLANTATION D'ARBRE ISOLÉ EN PÂTURE



PLANTATION D'ARBRE ISOLÉ HORS PÂTURE

4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- L'arrachage de haies sans replantation équivalente
- L'abattage d'arbres isolés sans replantation
- La taille excessive des haies : trop basse et grossière

**RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET**

Arbres isolés magnifient la pâture



Haie large pluristratifiée avec de grands sujets



Plantation d'une haie et paillage



Protection d'un jeune arbre des moutons



Haie large protégeant la vigne des premiers soleils lors de gel



4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET // ESSENCES VÉGÉTALES

ARBUSTES



Alisier blanc
Sorbus aria



Alisier torminal
Sorbus torminalis



Aubépine
Crataegus laevigata

Sol calcaire



Cornouiller mâle
Cornus mas

Sol calcaire



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea



Cytise
Laburnum anagyroides



Epine noire
Prunus spinosa



Erable champêtre
Acer campestre



Fusain d'Europe
Euonymus europaeus



Noisetier commun
Corylus avellana



Eglantier
Rosa canina



Saufe marsault
Salix caprea



Sureau noir
Sambucus nigra



Troène vulgaire
Ligustrum vulgare

ARBRES



Sol humide

Aulne glutineux
Alnus glutinosa



Sol humide

Frêne commun
Fraxinus excelsior



Sol humide

Peuplier noir
Populus nigra



Sol humide

Saufe blanc
Salix alba



Charme commun
Carpinus betulus



Sol granitique

Châtaignier
Castanea sativa



Sol moyennement sec

Chêne sessile
Quercus petraea



Sol frais

Chêne pédonculé
Quercus robur



Cornier
Sorbus domestica



Hêtre commun
Fagus sylvatica



Merisier
Prunus avium



Noyer commun
Juglans regia



Poirier sauvage
Pyrus pyraster



Pommier sauvage
Malus sylvestris

4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS

PARTENAIRES POTENTIELS**DREAL (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)**

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Sites : conseils et accompagnement du projet

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

Financements, références, conseils...

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CRPF)

Conseils, instructions de demandes de financements

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Références, conseils...

CONSEIL RÉGIONAL

Financements

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATUREL DE BOURGOGNE (CEN)

Références, conseils...

ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGROFORESTERIE

Références, conseils, labels...

**Pour aller plus loin :**

LIAGRE Fabien. Les haies rurales : rôles, création, entretien. Éditions France AGRICOLES, 2006
 SIMON Vanessa. Le bocage des paysages du Parc Naturel Régional du Morvan. ENSA Montpellier, 1998
 SOLTNER Dominique. L'arbre et la haie. Ecologie appliquée, 1977
 Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes. Haies composites réservoirs d'auxiliaires.
 Paris CTIFL, 2000
 Direction Départementale des Territoires du Jura. Plaquette «Haie et Bosquet». Lons-le-Saunier, 2018

FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- 1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS
- 2. CHANGEMENT DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES
- 6. RIVIÈRES, RUISSEAUX ET RIPISYLVES
- 7. ÉTANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES

LES ACTEURS LOCAUX PARCOURANT LE BOCAGE VÉZELIEN À PIERRE-PERTHUIS LORS D'UNE JOURNÉE TERRAIN RELATIVE À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE GESTION DU SITE PROTÉGÉ



5. CHEMINS D'EXPLOITATION, COMMUNAUX ET RURAUX, PISTES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

DESCRIPTION ET FONCTION

Les chemins d'exploitation, communaux et ruraux, les pistes agricoles et forestières sont essentielles au travail des multiples acteurs du territoire. Parfois privés, parfois publics, l'ensemble de ces chemins maille fortement le territoire. Ce sont près de 600 km de chemins agricoles et pistes forestières qui permettent la desserte de l'ensemble du Vézélien.

Au-delà de l'usage premier de desserte des lieux de productions agricoles ou forestières, les chemins et pistes sont autant d'éléments permettant la découverte des paysages remarquables du Vézélien. De l'usage dominical pour la promenade familiale, au lieu de rencontre et de jeux pour les enfants, ces espaces représentent un réseau viaire rural important aux yeux des habitants locaux.

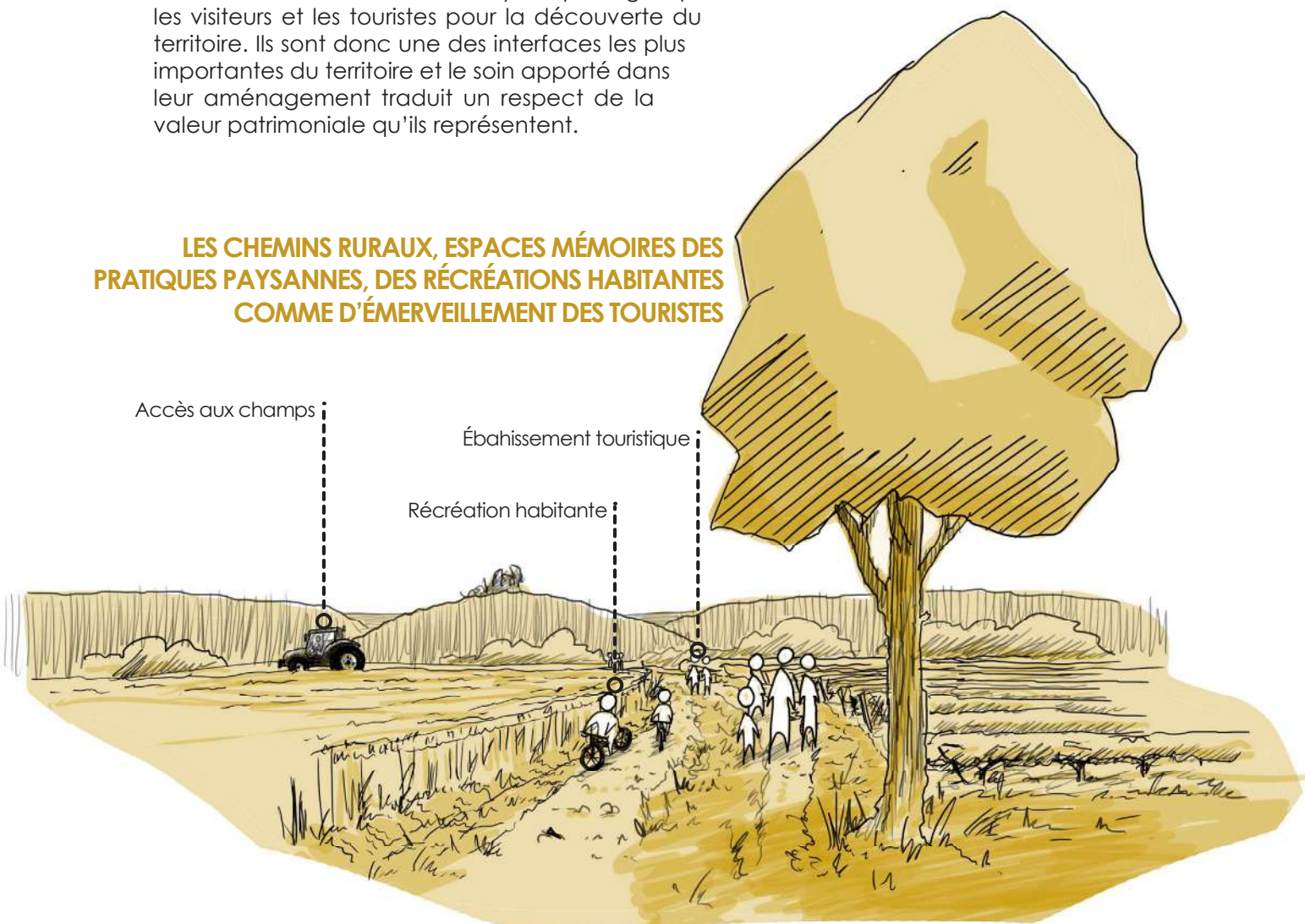
Par ailleurs, ils sont un des moyens privilégiés par les visiteurs et les touristes pour la découverte du territoire. Ils sont donc une des interfaces les plus importantes du territoire et le soin apporté dans leur aménagement traduit un respect de la valeur patrimoniale qu'ils représentent.

LES CHEMINS RURAUX, ESPACES MÉMOIRES DES PRATIQUES PAYSANNES, DES RÉCRÉATIONS HABITANTES COMME D'ÉMERVEILLEMENT DES TOURISTES

Accès aux champs

Ébahissement touristique

Récréation habitante



5. CHEMINS D'EXPLOITATION, COMMUNAUX ET RURAUX, PISTES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

PRINCIPES DE GESTION COURANTE ET TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- Entretien sans modification du tracé ni de l'aspect
- Fauche et/ou curage des abords (fossés, noues, bandes enherbées...)
- Comblement de trous et nids de poules, rechargement avec les mêmes matériaux

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION EN SITE CLASSÉ & TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION ET AVIS PRÉALABLE EN SITE INSCRIT

- Modification du tracé d'un chemin agricole ou d'une piste forestière
- Requalibrage d'un chemin ou d'une piste forestière (élargissement, sur-élévation...)
- Pose de barrières, chicane, clôtures ou portails
- Création d'un chemin agricole, rural, communal, d'une piste forestière...
- Destruction d'un chemin ou d'une piste forestière
- La création d'ouverture dans du petit patrimoine rural (murets, murs, murgers...)
- Aménagement de gestion hydraulique sur un chemin ou une piste (création de rigoles, busage, drainage, création de fossé et noues, de talus ...)

RECOMMANDATIONS

- Veiller aux effets que produisent la création ou la modification d'un chemin (emprise, teinte, dimensionnement des talus éventuels...)
- Veiller à la sobriété des dimensionnements, prévoir la largeur nécessaire à la desserte agricole ou forestière (réduction des coûts de création et d'entretiens)
- Privilégier les matériaux locaux et perméables notamment le concassé 0-31,5 mm de calcaire sur sols calcaires et de granite sur sols granitiques dans un souci de cohérence géologique
- Favoriser l'enherbement autant que faire se peut
- Pour le tracé, s'appuyer le plus possible sur des éléments historiques et/ou géographiques présents sur place (rupture de pente, courbes de niveaux, haies, arbre, source, parcellaire ancien, murets, murs, murgers, ancien verger, changement de sol, limite communale...)
- Proscrire l'utilisation de béton, enrobé, enrobé bi-couches...
- Favoriser une gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du linéaire du chemin plutôt qu'en un seul lieu (chemin enherbé, bandes enherbées, noues en pallier, rigoles transversale, haies et arbres d'alignement...)
- Favoriser des abords végétalisés (prairies fleuries, haies champêtres comptant des essences comestibles..) Ces abords peuvent tout à fait être valorisables (bois biomasse, bois d'œuvre, refuge de biodiversité et auxiliaires de cultures, fruits...)
- Lors de la création de pistes forestières, veiller à un dimensionnement équilibré des éventuels talus afin de minimiser leur visibilité. Privilégier des talus longs et peu raides pouvant accueillir une production forestière rentable plutôt que des talus abrupts propices à l'érosion.

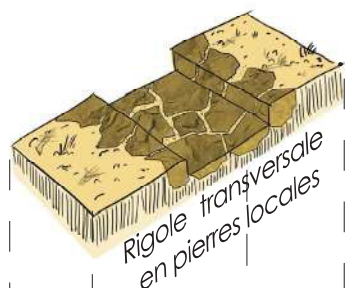
TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- Utilisation de revêtements imperméables : béton, enrobé, enrobé bi-couches...
- La création ou l'aménagement de chemins ou de pistes avec des talus et des décaissements trop forts, ainsi que les traitements bruts empierrés des chemins
- Annexion d'un chemin communal ou d'une piste forestière communale

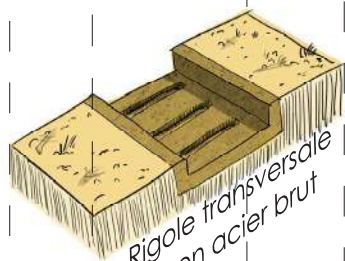
5. CHEMINS D'EXPLOITATION, COMMUNAUX ET RURAUX, PISTES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA CRÉATION ET À L'AMÉNAGEMENT DE CHEMINS RURAUX

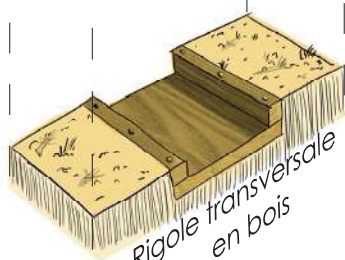
Pour la création d'un chemin en pente, privilégier une répartition équilibrée en deux petits talus plutôt qu'un unique et grand talus plus impactant dans le paysage et davantage soumis aux dynamiques d'érosion



Rigole transversale en pierres locales

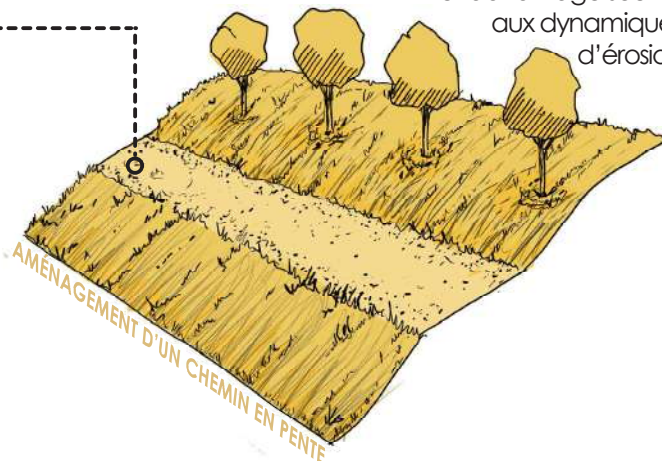


Rigole transversale en acier brut



Rigole transversale en bois

GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET DE L'ÉROSION



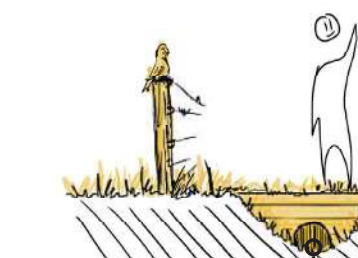
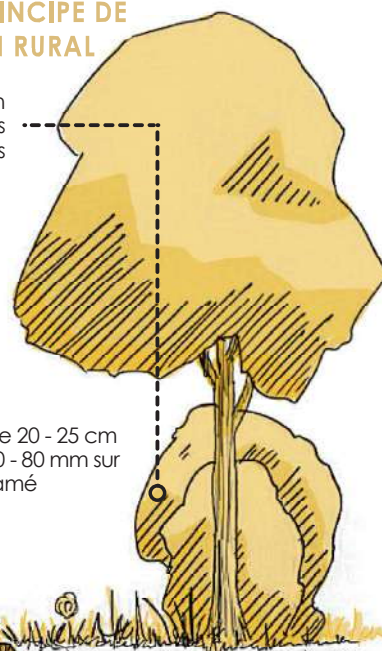
AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN EN PENTE

COUPE DE PRINCIPE DE CHEMIN RURAL

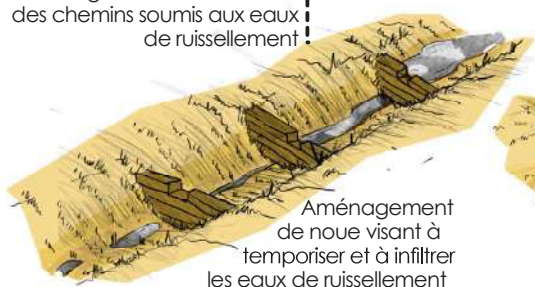
Privilégier la végétalisation productive des abords des chemins pour les fruits, le bois ou les fourrages

Revêtement de calcaire (avec ou sans chaux) de concassé 0-31,5 mm sur 10 cm d'épaisseur

Fond de forme 20 - 25 cm de calcaire 40 - 80 mm sur sol damé



Privilégier l'aménagement de noues végétalisées aux abords des chemins soumis aux eaux de ruissellement



Aménagement de noue visant à temporiser et à infiltrer les eaux de ruissellement



Exemples de franchissements de noue enherbée pour préserver la continuité écologique des noues tout en permettant l'accès aux parcelles

5. CHEMINS D'EXPLOITATION, COMMUNAUX ET RURAUX, PISTES AGRICOLES ET FORESTIÈRES



RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET



Exemples de chemins forestiers réalisés avec sobriété, dans les matériaux, le dimensionnement et la gestion des abords



Exemples de chemins agricoles réalisés avec sobriété, dans les matériaux, le dimensionnement et la gestion des abords



Piste forestière aux matériaux et abords de qualité cependant quelque peu large en termes d'emprise



Exemple d'un chemin de desserte viticole de qualité jouant aussi le rôle de toupie limitant son emprise

5. CHEMINS D'EXPLOITATION, COMMUNAUX ET RURAUX, PISTES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

PARTENAIRES POTENTIELS**DREAL (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)**

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Sites : conseils et accompagnement du projet

DDT (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES)

Conseils, assistance, financement...

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE (ATD 89)

Conseils et assistance technique

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Conseils, assistance et accompagnement en forêts communales et domaniales

**Pour aller plus loin :**

Piazza, Leïla. Allées carrossables : béton et goudron, passez votre chemin ! Éditeur : La Maison écologique. 12/2019

Voir la route autrement / Éditeur : CAUE du Pas-de-Calais. 2010.

FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **1. AMÉNAGEMENT ET CRÉATION DE PARCELLES AGRICOLES, GESTION DES ABORDS**
- **2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES**
- **4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS**
- **17. ROUTES, ACCOTEMENTS, FRANCHISSEMENTS ET OUVRAGES D'ART**
- **21. MODES DOUX DE DÉPLACEMENT**

LES ACTEURS LOCAUX ÉCHANGENT SUR LES PROBLÉMATIQUES DE CRÉATION DE CHEMINS RURAUX. ICI, À GIVRY, LA COMMUNE A CRÉÉ UN CHEMIN RURAL COMMUNAL DE DÉVIATION DES ENGINES AGRICOLES, CELUI-CI SUSCITE AUSSI DE NOMBREUX USAGES HABITANTS COMME LA PROMENADE





LA CURE À PIERRE-PERTHUIS

6. RIVIÈRES, RUISSEAUX ET RIPISYLVES

DESCRIPTION ET FONCTION

Le territoire Vézélien est irrigué par de nombreuses rivières et ruisseaux : la Cure et le Cousin en sont les plus emblématiques mais aussi les différents rus de Vernier, Foissy, Sœuvres, Fontenay...

L'ensemble de ce réseau hydrographique dense entre en concordance avec les autres éléments paysagers. L'implantation des villages et hameaux se trouve systématiquement à proximité de ces cours d'eau, et l'agriculture s'organise depuis toujours selon la proximité qu'entretient la parcelle avec ces cours d'eau. De plus, ces 120 km de cours d'eau représentent l'habitat de nombreuses espèces protégées et rares. Ces espaces particuliers abritent libellules, mulettes, écrevisses à pattes blanches, chabots, lamproies de Planer, moule perlière ainsi que de nombreuses autres espèces de poissons, d'amphibiens, d'insectes ou encore de végétaux et plantes aquatiques.

Une gestion fine et attentive est à assurer sur l'ensemble de ce linéaire car la qualité de l'eau demeure une ressource primordiale à la survie, aussi bien des espèces faunistiques et floristiques que de l'homme ou du bétail.

La gestion de la ripisylve (linéaire boisé qui borde un cours d'eau) demeure une pratique importante. Elle protège l'eau de la surchauffe en été et retient les berges face à l'érosion en hiver. La ripisylve filtre les eaux issues des prairies et champs tout en assurant des habitats aux espèces terrestres, aériennes et même aquatiques.

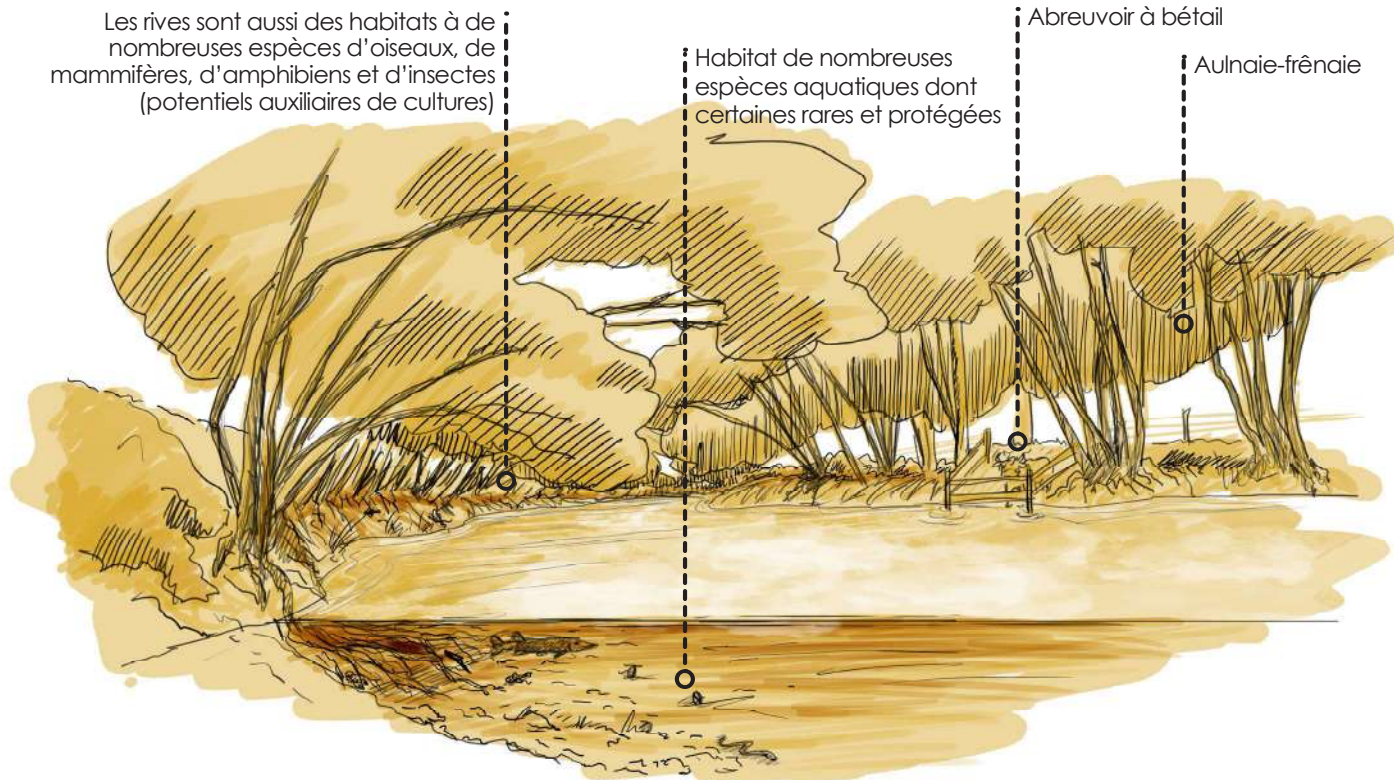
LES RIVIÈRES, LES RUISSEAUX ET LEURS RIPISYLVES, UNE COMPOSANTE PAYSAGÈRE FRAGILE GARANTE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LE TERRITOIRE VÉZÉLIEN

Les rives sont aussi des habitats à de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et d'insectes (potentiels auxiliaires de cultures)

Habitat de nombreuses espèces aquatiques dont certaines rares et protégées

Abreuvoir à bétail

Aulnaie-frênaie



6. RIVIÈRES, RUISSEaux ET RIPISYLVES

PRINCIPES DE GESTION COURANTE ET TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- Prélèvement d'eau de rivière pour usages agricoles aux points de pompage existants
- L'entretien des arbres de la ripisylve, élagage, récolte des arbres conduits en têtards, coupes d'arbres présentant des dangers pour la sécurité des personnes...
- La protection des berges par la mise en place de clôture à bétail (piquet bois + fil acier)
- La création d'une ripisylve par ensemencement naturel ou boutures
- Le recépage de la ripisylve et de ses arbres

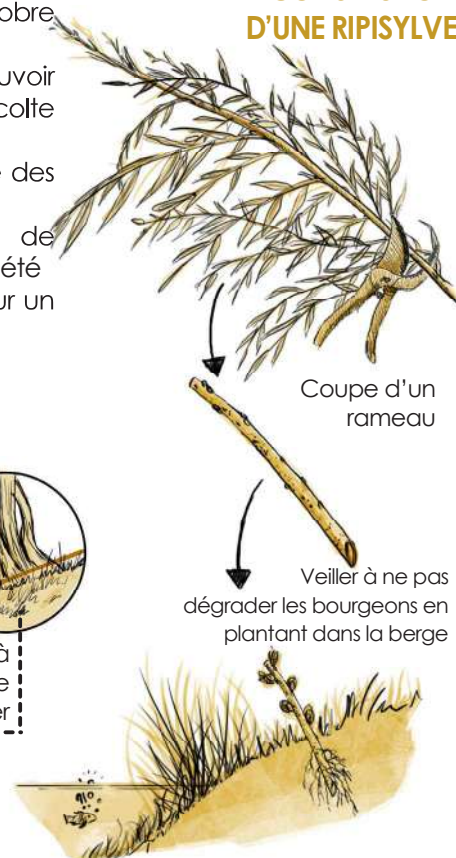
RECOMMANDATIONS

- Privilégier le recépage durant la période de repos végétatif d'octobre à janvier (hormis pour la récolte de fourrage sur les arbres têtards)
- Privilégier le recépage d'arbres tous les 4 à 5 ans afin de pouvoir bénéficier de bois valorisable (hormis pour les arbres têtards et la récolte de fourrage ou d'osier)
- Opter pour une coupe à rez-de-terre afin de protéger la souche des crues
- Privilégier un recépage d'un arbre sur 3 ou d'un arbre sur 4 afin de préserver de grands individus qui protègent le cours d'eau du soleil l'été
- Proscrire le recépage de l'ensemble des arbres d'une ripisylve sur un linéaire important

RYTHME DE RECÉPAGE À ADOPTER POUR L'ENTRETIEN D'UNE AULNAIE-FRÊNAIE



BOUTURAGE DE SAULE ET RECONSTITUTION D'UNE RIPISYLVE

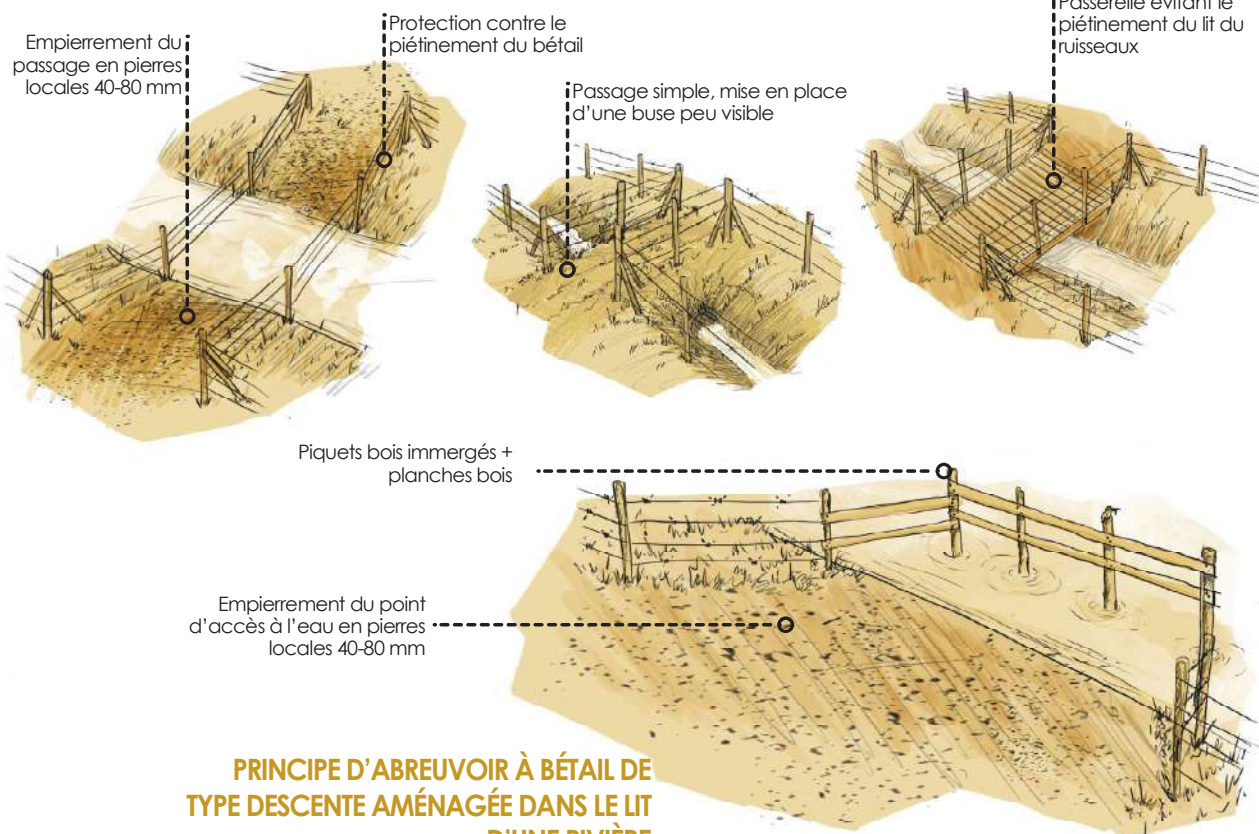


TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION EN SITE CLASSÉ & TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION ET AVIS PRÉALABLE EN SITE INSCRIT

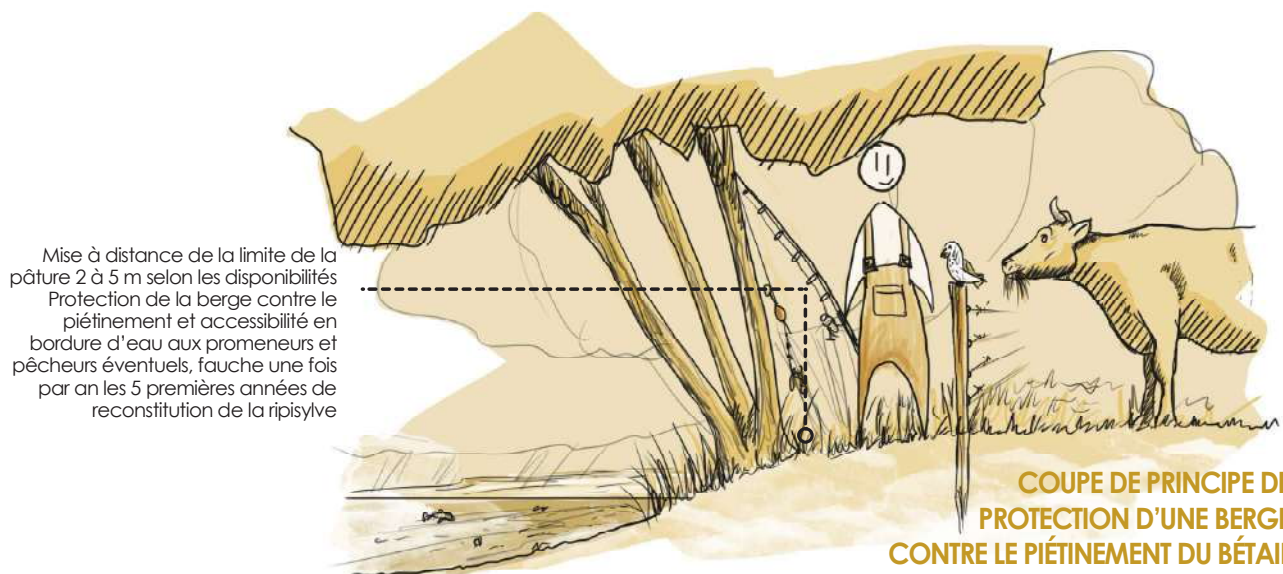
- L'abattage ou le recépage d'un linéaire de ripisylve à partir de 5 individus arborés (une cépée = un individu)
- La plantation de nouveaux arbres au sein de la ripisylve (toutes essences confondues et dimensions du sujet hormis les boutures)
- L'aménagement de point d'abreuvement pour le bétail
- L'aménagement de passage à gué ou de passerelle pour le bétail au dessus d'un cours d'eau
- La reprise, la modification, le réaménagement de berges (enrochement, plessis, palplanches...)
- La modification ou la déviation d'un cours d'eau ou la création d'un bief
- La création d'un point de pompage d'eau

6. RIVIÈRES, RUISSEAUX ET RIPISYLVES

PRINCIPES DE PASSAGES À GUÉ DE COURS D'EAU



PRINCIPE D'ABREUVOIR À BÉTAIL DE TYPE DESCENTE AMÉNAGÉE DANS LE LIT D'UNE RIVIÈRE



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- Destruction de la ripisylve et arrachage des souches
- Destruction de zones humides très nombreuses à proximité des cours d'eau
- Reprise de berge et/ou travaux de consolidation avec des matériaux extérieurs
- Dépôt d'ordures et/ou de déblais, gravats dans les cours d'eau ou sur leurs berges
- Pollution de la ressource hydrique, des ruisseaux et des rivières
- Nettoyage d'engins agricoles dans le lit d'un cours d'eau y compris des cuves de produits phytosanitaires ou amendements même d'origines biologiques
- La plantation d'espèces invasives comme la renouée du Japon, le bambou, l'impatiens de l'Himalaya et élodée du Canada, l'arbre à papillons...

6. RIVIÈRES, RUISSEAUX ET RIPISYLVES

RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET



RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET // ESSENCES VÉGÉTALES

Attention à la Chalarose, maladie qui décime cette essence



Aulne glutineux
Alnus glutinosa



Saule blanc
Salix alba



Peuplier noir
Populus nigra



Frêne commun
Fraxinus excelsior

6. RIVIÈRES, RUISSEAUX ET RIPISYLVES

PARTENAIRES POTENTIELS**DREAL (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)**

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Sites : conseils et accompagnement du projet

DDT (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES)

Conseils et accompagnement

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN (PNR)

Conseils, accompagnement, financements possibles de travaux sur berges, compétence GEMAPI, ...

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET LES AGENCES DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET LOIRE-BRETAGNE

Accompagnements financiers avec possible prise en charge de travaux sur berges (contrat global Cure-Yonne)

**Pour aller plus loin :**

PNR du Morvan, Guide gestion des haies Fiche n°5 : La gestion de la ripisylve : une haie à part
 PNR du Morvan, Elements techniques pour la préservation des ruisseaux et la continuité écologique - 2017
 PARIS L, Les moules aquatiques d'intérêt communautaire du site Natura 2000 n°28
 PNR du Morvan La Renouée du Japon. Documents bibliographiques concernant la renouée du japon (*Reynoutria japonica*)
 Document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB), DREAL Bourgogne-Franche-Comté

FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **3. PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT**
- **4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS**
- **7. ÉTANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES**

LES ACTEURS LOCAUX ÉCHANGENT SUR LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENTS DES RIVES DES COURS D'EAU ET LA PLANTATION DES RIPISYLVES





ETANG DU MOULIN DES GRANDS JARDINS

7. ÉTANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES

DESCRIPTION ET FONCTION

Le territoire vézélien regorge de nombreuses surprises paysagères. Les étangs, mares et leurs milieux humides associés participent pleinement au caractère remarquable du site protégé. Ils sont d'intérêts pour de nombreuses raisons, et de nombreux acteurs peuvent voir dans leur existence, leur protection, leur valorisation ou leur aménagement comme d'importance. D'abord, ces mares et étangs témoignent de pratiques anciennes, que ce soit pour des activités antiques liées à l'exploitation de minerais de fer, pour des raisons agricoles afin d'abreuver le bétail ou encore pour des raisons liées à l'élevage de poissons d'eau douce. En cela, ces ouvrages apparaissent comme des biens patrimoniaux importants. Ils sont aussi très fréquemment le lieu de vie d'espèces particulièrement rares.

Salamandres, tritons crétés, grenouilles comme le Pélodyte ponctué, crapauds, libellules, insectes en tout genre et oiseaux régaleront les observateurs de la faune, de l'enfant néophyte au naturaliste chevronné. D'un point de vue du paysage, ces lieux offrent des espaces intimes, de repos au sein d'un territoire largement ouvert qui offre très fréquemment de très grands panoramas. Ils peuvent être des refuges aussi pour les habitants, ou des lieux de valorisation auprès des nombreux visiteurs et touristes, qui peuvent méconnaître ces milieux remarquables. Ces lieux jouent donc des rôles essentiels d'un point de vue social, agronomique et écologique. C'est en cela que leur protection, leur valorisation et leur gestion sont nécessaires.

EXEMPLES DE MARES ET ÉTANGS : DES MILIEUX D'INTÉRÊTS MULTIPLES



Mare historique de Grande Fosse en plein cœur de la forêt domaniale du Vézélien - Canton de Ferrières



Étang aujourd'hui de plaisance du moulin des grands jardins



Mare au Bois de la Madeleine abritant des tritons crétés lorsqu'elle est en eau

7. ETANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES

PRINCIPES DE GESTION COURANTE TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

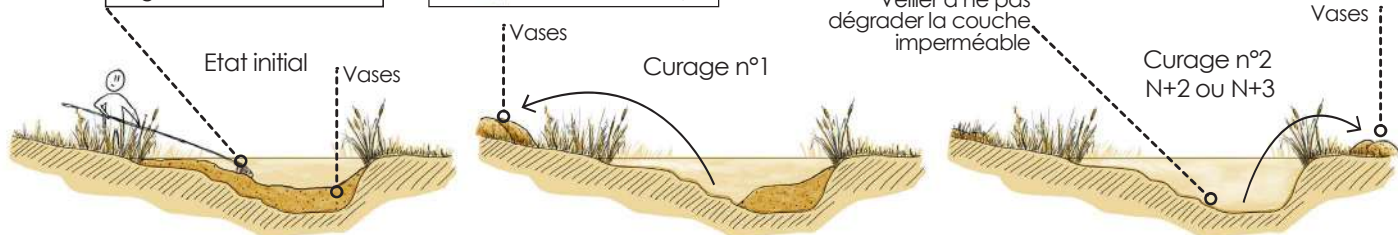
- Abreuvement du bétail dans la mare en veillant à ce que celui-ci ne détériore pas l'ensemble des berges de la mare
- La fauche et le pâturage des milieux humides associés aux mares, étangs et ruisseaux
- La mise en protection des berges d'une mare contre le piétinement du bétail (sous réserve d'une simple clôture piquets de bois + fils aciers)
- La fauche de la rive et de sa strate herbacée à privilégier après les périodes de reproductions des différentes espèces, soit entre Septembre et Février, évacuer les déchets végétaux pour qu'il ne participent pas à combler la mare au fil du temps (atterrissement)
- L'élagage ou le recépage des arbres riverains de mare ou d'étang
- Le curage de mare et étang
 - Privilégier un curage de la mare en saison hivernale et sèche, entre Septembre et Février
 - Curer la mare tous les 8 à 15 ans selon sa capacité à se combler (atterrissement). Ce comblement s'effectue de plus en plus rapidement qu'il y a de déchets de végétaux qui s'accumulent au fond de la mare ou de l'étang
 - Privilégier un curage de la mare en 2 étapes espacées de 2 à 3 ans d'intervalle afin de ne pas détériorer d'une seule fois l'habitat des espèces présentes. Un curage en une fois est possible mais plus brutal pour le milieu
 - Veiller à épandre les vases et boues retirées à une distance minimale de 3 m de la mare ou de l'étang afin d'éviter un comblement incontrôlé (érosion)
 - Privilégier l'épandage des boues et vases sur des surfaces arables et cultivées, la vase de mare et étang constitue un excellent engrais biologique pour les cultures

RECOMMANDATIONS

LES OUTILS POUR LES PETITES SURFACES



LES ENGINS POUR LES GRANDES SURFACES



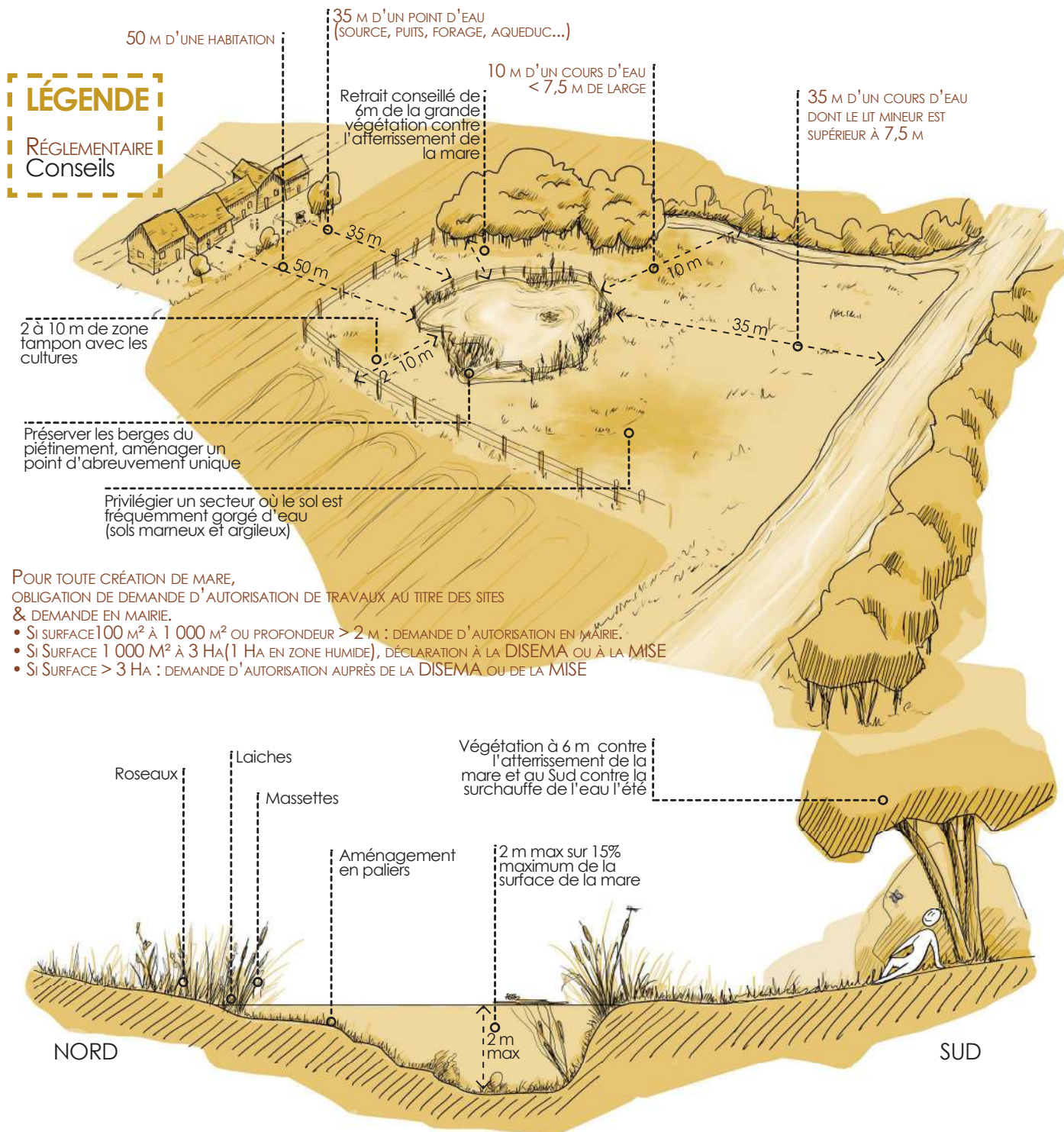
LUTTE CONTRE L'ATTERVISSEMENT DES PLANS D'EAU MÉTHODE DE CURAGE D'UNE MARE OU D'UN ÉTANG

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION EN SITE CLASSÉ & TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION ET AVIS PRÉALABLE EN SITE INSCRIT

- La modification des berges
- La plantation d'arbres dans et à proximité de la mare
- L'abattage d'arbres à proximité d'une mare ou d'un étang
- La création et/ou la modification d'une mare ou d'un étang dans son emprise, sa profondeur, sa forme...
- La déviation du lit d'un cours d'eau pour la création d'un étang par travaux ou par création d'embâcles
- L'édification d'une clôture sauf en vue d'une protection contre le piétinement du bétail et sous réserve d'une simple clôture piquets de bois + fils aciers

7. ETANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA CRÉATION D'UNE MARE



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- La destruction par comblement ou drainage d'une mare, d'un étang ou d'un milieu humide associé
- La plantation d'espèces végétales fortement invasives comme la Renouée du Japon, le Bambou, l'impatience de l'Himalaya, l'Elodée du Canada... (<http://espèces-exotiques-envahissantes.fr/>)

7. ÉTANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES

RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET

Exemple d'une gestion d'une prairie humide



Exemple de gestion d'un étang, les arbres sont à distance afin d'éviter l'atterrissement du milieu

Exemple d'une mare en Bresse
Source : R.Millard - CSNBExemple d'une mare empierrée dans l'Auxois
Source : L.Laine - CSNBExemple de mare végétalisée
Source : C.Babski HoudeExemple d'une mare support de sensibilisation auprès
des habitants - Source : PNR MorvanExemple d'une mare dans une pâture où les rives ne
sont pas assez bien protégées du piétinement

7. ÉTANGS, MARES ET MILIEUX HUMIDES

PARTENAIRES POTENTIELS**DREAL (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)**

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Sites : conseils et accompagnement du projet

DDT (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES)

Conseils et accompagnement

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN (PNR)

Conseils, accompagnement, financements possibles de travaux sur berges...

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (CEN)

Conseils, accompagnements, chantiers participatifs de restauration, communication...

ASSOCIATION LA PETIT FAUNE DE VÉZELAY

Conseils, sensibilisation quant à la biodiversité et aux milieux...

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN (SHNA)

Conseils, inventaires, sensibilisation et communication...

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ NATURE

Conseils, expertise, communication et sensibilisation

ASSOCIATION LES TRITONS DES AVILLONS

Chantiers participatifs de restauration de mares

**Pour aller plus loin :**

CEN de Bourgogne, Les mares agricoles de Bourgogne- S'Print Dijon - 2009

CAUE de L'OISE, Guide sur les mares. Conception, 2009

Beat Oertli, Pierre-André Frossard, Mares et étangs : Ecologie, gestion, aménagement et valorisation. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes - 2013

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale Guide technique de la mare en Caps et Marais d'Opale. Direction régionale de l'environnement Nord-Pas-de-Calais - Bassin Artois-Picardie - 2005

<https://www.bourgogne-nature.fr>

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **2. CHANGEMENTS DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES**
- **3. PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT**
- **6. RIVIÈRES, RUISSEAUX ET RIPISYLVES**
- **14. PARCS ET JARDINS**

LES ACTEURS LOCAUX ÉCHANGENT SUR LES QUESTIONS DE GESTION DES MILIEUX NATURELS ET NOTAMMENT SUR LES PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX LIÉS À LA PRÉSERVATION DES MARES, DES ÉTANGS ET DES MILIEUX HUMIDES





FUTAIE IRRÉGULIÈRE D'ISLAND

8. FORÊTS ET BOSQUETS, COUPES ET RÉCOLTES

DESCRIPTION ET FONCTION

La forêt recouvre plus de 7 000 Ha du site protégé. Elle présente des caractéristiques très diversifiées. De la forêt feuillue à la forêt résineuse, de la gestion irrégulière aux allures naturelles à la futaie régulière de production de pins, de peupliers ou de chênes...

Elle borde l'ensemble du site et participe complètement à la mise en scène de la vallée de la Cure et du Vézélien. Sur les plateaux orientaux, elle cadre les différentes entrées tandis que sur les occidentaux elle étouffe la découverte du site qui serait beaucoup plus progressive sans cette masse végétale. Elle permet d'accompagner systématiquement la découverte. L'hétérogénéité de ses faciès scénarise pleinement l'arrivée sur la vallée cultivée de la Cure mettant elle même en scène les villages.

Son exploitation demeure essentielle pour le site. Sans un entretien rigoureux de ce milieu, le site verrait sa qualité amoindrie. Cependant, certaines pratiques sylvicoles peuvent aussi participer à la détérioration des qualités du site alors même qu'elles ne servent pas leurs propres intérêts de production de bois ou d'augmentation des milieux forestiers naturels. La futaie régulière résineuse, soulèvent de nombreux enjeux, paysagers, mais aussi phytosanitaires, de bouleversement des équilibres socio-environnementaux mais aussi économiques. Pourtant le Vézélien, à l'image du Morvan, grand paysage forestier auquel il participe, tend à affirmer la filière bois locale comme secteur de développement identitaire du site protégé.



La forêt met en scène le paysage



La forêt est un milieu naturel fragile



La forêt est un espace productif



La forêt en pleine activité à l'automne

8. FORÊTS ET BOSQUETS, COUPES ET RÉCOLTES

PRINCIPES DE GESTION COURANTE TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

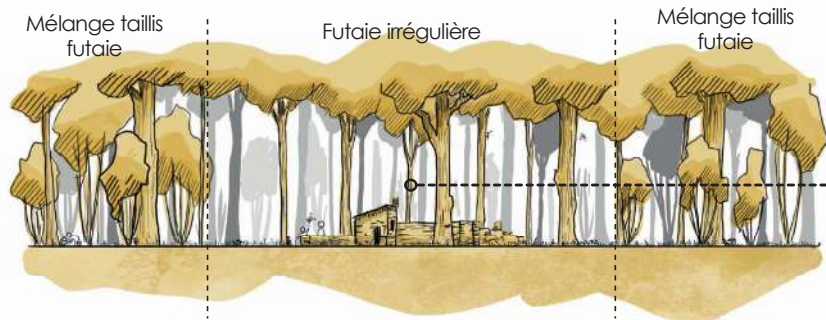
- Élagage d'arbres dans l'objectif d'une conduite particulière
- Réfection des routes forestières avec des matériaux identiques et sur les mêmes emprises (comblement de trous, rechargements)
- Tous travaux inclus au sein d'un document de gestion forestière validé au titre du site protégé (Plan Simple de Gestion et Aménagements Forestiers) sur la durée d'exécution prévue dans la rédaction du dit document
- Les coupes ne modifiant pas l'aspect boisé d'une parcelle (telles que les coupes de bois de chauffage par prélèvements ponctuels, les coupes d'ensemencement, les éclaircies non systématiques)
- Exploitation ponctuelle de bouquets de robiniers appelés aussi acacias (coupe suivie de repousse rapide)
- La mise en place d'îlots de sénescence ponctuels

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION EN SITE CLASSÉ & TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION ET AVIS PRÉALABLE EN SITE INSCRIT

- Elaboration ou révision des documents d'aménagements forestiers
- Le défrichement d'un boisement ou forêt
- Coupe rase ou coupe à blanc d'un boisement, d'un bosquet ou d'une forêt (hors document de gestion durable ou document de gestion forestière validé au titre des sites)
- Coupe rase ou coupe à blanc pour raisons sanitaires d'un boisement, d'un bosquet ou d'une forêt (hors document de gestion durable ou document de gestion forestière validé au titre des sites)
- Coupe définitive, coupe de cloisonnement non prévue dans un document de gestion forestière validé au titre des sites. (hors document de gestion durable ou document de gestion forestière validé au titre des sites)
- Tous travaux de plantation dès le premier arbre feuillu ou résineux (non prévus dans un document de gestion forestière validé au titre des sites)
- Toute création, modification, d'une piste ou d'un sentier forestier, de place de dépôt et de retournement
- La construction ou l'aménagement de cabanes de chasse, d'observation de la faune sauvage, à vocation pédagogique et/ou touristique, d'aires de picnic...
 - La rédaction d'un document de gestion forestière type «Aménagement forestier» pour les forêts publiques et type «Document de gestion durable (DGD)» pour les forêts privées reste la méthode la plus pratique. Une fois ce document validé au titre des sites, tous les travaux inclus et validés dans ce document seront considérés comme gestion courante et ne nécessiteront plus de demande d'autorisation à chaque intervention.
 - Adopter des formes irrégulières et des limites courbes plutôt que droites et rectilignes lors des éventuelles coupes rases
 - Lors de reboisement, privilégier des essences d'arbres déjà présentes sur site qui prennent considération des conditions pédoclimatiques de la station forestière concernée mais aussi du changement climatique
 - Lors d'une régénération naturelle, privilégier un cortège végétal diversifié. Proscrire la monospécificité d'une forêt et/ ou la trop forte présence de résineux. Miser sur les feuillus, très souvent plus intéressants sur les plans économiques, écologiques, patrimoniaux et paysagers
 - Lors de coupes pour cloisonnement, proscrire les lignes droites de plus de 200 à 300 m très impactant dans le paysage forestier
 - Faire preuve de considération pour le petit patrimoine rural potentiellement présent dans les forêts (cabottes, murets et meurgers, patrimoine archéologique...) mais aussi pour le patrimoine écologique mares, rivières, îlots de sénescence
 - Conserver les lisières homogènes, sans y faire déboucher les cloisonnements ou chemins d'exploitation rectilignes pour éviter tout effet «créneau»

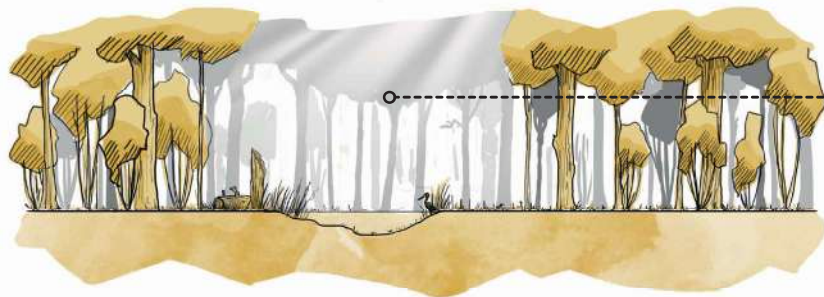
8. FORÊTS ET BOSQUETS, COUPES ET RÉCOLTES

EXEMPLES DE MISE EN VALEUR D'ÉVÉNEMENTS PAYSAGERS AU SEIN D'UNE FORÊT



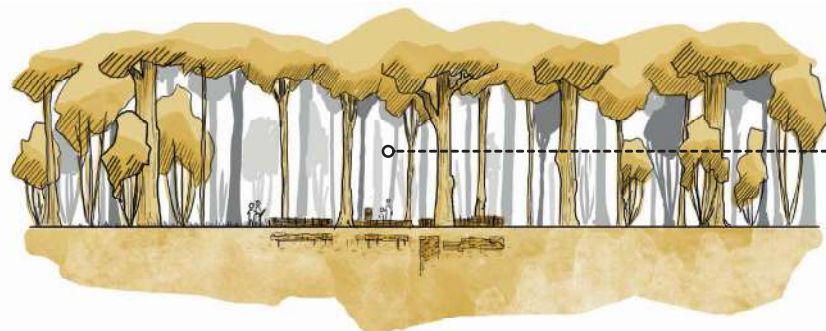
VALORISATION D'UN PATRIMOINE RURAL

Différenciation dans la conduite de la forêt. Dans un rayon de 10 à 20 m autour de l'élément, conduire la forêt en futaie irrégulière au sein d'une forêt menée en mélange taillis futaie



VALORISATION D'UN PATRIMOINE NATUREL

Aménagement d'une clairière, conservation des points d'eau et des bois morts sur pied et laissés au sol. L'aménagement d'une clairière est soumise à autorisation de défrichement

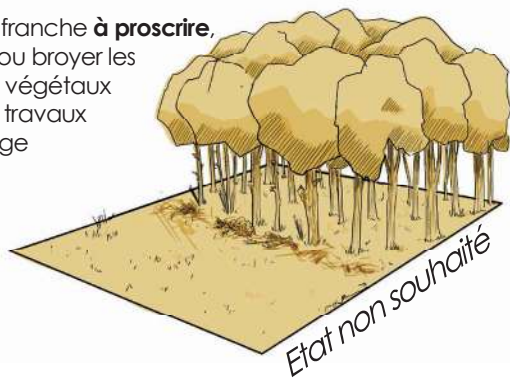


VALORISATION D'UN PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

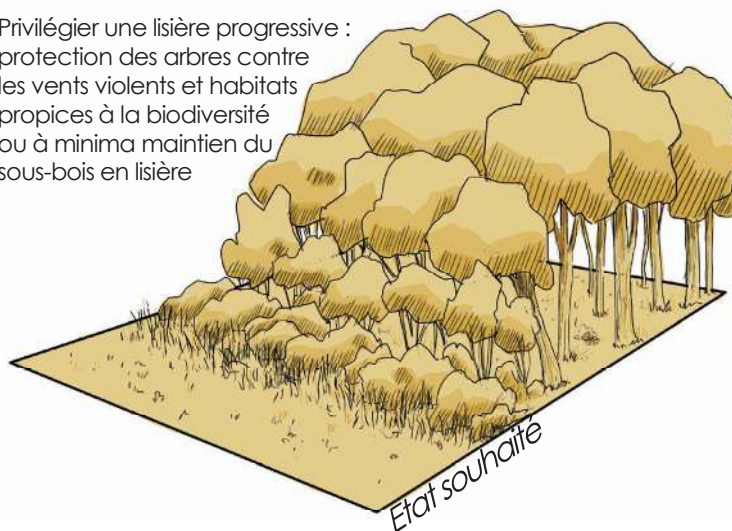
Révéler les vestiges enfouis par une scénarisation du lieu (Land Art, matérialisation au sol des vestiges, panneaux d'informations...)

RECOMMANDATIONS DE TRAITEMENT DES LISIÈRES FORESTIÈRES

Rupture franche **à proscrire**, enlever ou broyer les déchets végétaux issus des travaux d'élagage



Privilégier une lisière progressive : protection des arbres contre les vents violents et habitats propices à la biodiversité ou à minima maintien du sous-bois en lisière



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE PROTÉGÉ

- La conversion ou transformation des peuplements en futaie régulière de toutes surfaces et essences
- Les plantations par bandes
- La plantation monospécifique d'un bois, bosquet ou d'une forêt
- La plantation forestière sur un milieu naturel remarquable (prairie humide, pelouse calcaire...)
- Les coupes rases de superficie importante qui, d'un seul tenant, altèrent considérablement l'aspect naturel des coteaux boisés

8. FORÊTS ET BOSQUETS, COUPES ET RÉCOLTES

Proscrire les coupes à blanc ou coupes rases impactant fortement le paysage. Par exemple comme ici, à différents stades de reprises de la végétation. Ces pratiques sont à éviter hormis pour raisons sanitaires.



RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET

Exemple d'un sentier forestier de qualité



Exemple d'une forêt conduite en futaie irrégulière à par la commune d'Island, elle offre un lieu de promenade de grande qualité aux habitants des communes limitrophes



Forêt privée conduite en taillis sous futaie



Les arbres résineux utilisés avec parcimonie peuvent proposer des ambiances étonnantes et singulières comme ici à Vézelay



Exemple d'une lisière forestière progressive de qualité



8. FORÊTS ET BOSQUETS, COUPES ET RÉCOLTES

RÉFÉRENCES TECHNIQUES EN APPUI DU PROJET // ESSENCES VÉGÉTALES

Les essences végétales potentielles en Vézélien sont nombreuses. Cependant, au regard du changement climatique et à la longévité d'un projet de forestier, il est fortement recommandé de faire appel à des spécialistes afin de choisir au mieux les essences végétales les plus adaptées au lieu précis. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et l'ONF (Office National des Forêt) sont des alliés d'importance pour ces réflexions à court, moyen et long termes. Les résineux ne présentent pas en Vézélien de réels intérêts. Le contexte sanitaire mêlé au changement climatique rend des espèces comme l'épicéa, le sapin ou le pin noir très peu adaptées aux conditions locales et au final très peu rentable sur les plans aussi bien économique qu'écologique.

Tous sols



Alisier blanc
Sorbus aria

Tous sols



Alisier torminal
Sorbus torminalis

Tous sols



Charme commun
Carpinus betulus

Tous sols



Erable champêtre
Acer campestre

Tous sols



Erable plane
Acer platanoides

Tous sols



Hêtre commun
Fagus sylvatica

Tous sols



Cornier
Sorbus domestica

Sols acides



Châtaignier
Castanea sativa

Sols calcaires



Chêne pubescent
Quercus pubescens

Sols calcaires filtrants



Chêne sessile
Quercus petraea

Sols calcaires frais



Chêne pédonculé
Quercus robur

Sols calcaires



Merisier
Prunus avium

Tous sols



Noisetier commun
Corylus avellana

Sols calcaires



Noyer commun
Juglans regia

Sols calcaires



Poirier sauvage
Pyrus pyraeaster

Sols calcaires



Pommier sauvage
Malus sylvestris

Sols calcaires



Tilleul à grandes feuilles
Tilia platyphyllos

Sols calcaires



Tilleul à petites feuilles
Tilia cordata

8. FORÊTS ET BOSQUETS, COUPES ET RÉCOLTES

PARTENAIRES POTENTIELS**DREAL (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)**

Par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Sites : conseils et accompagnement du projet

DDT (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES)

Conseils et accompagnement

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CRPF)

Conseils, accompagnements, formations...

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Conseils, accompagnements, gestion ...

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

Conseils, sensibilisation, animation d'une filière bois dans le Morvan...

GROUPEMENT FORESTIER LE CHAT SAUVAGE

Achats de parcelles et gestion dans le Morvan dans un objectif de gestion raisonnée

**Pour aller plus loin :**

<https://www.bourgognefranche-comte.cnpf.fr> : Nombreux documents et fiches techniques

Parc Naturel Régional du Morvan, Charte forestière du Morvan 2016-2020

<https://www.onf.fr> : Nombreux documents et fiches techniques

Ministère de l'agriculture et de la forêt, 40 actions pour l'arbre et la forêt - 1991

DIREN, Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle. 1997

FICHES DE RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **2. CHANGEMENT DE CULTURES, REMEMBREMENTS, FUSIONS ET DIVISIONS PARCELLAIRES**
- **4. HAIES, BOCAGE, ARBRES ISOLÉS**
- **5. CHEMINS D'EXPLOITATION, COMMUNAUX ET RURAUX, PISTES AGRICOLES ET FORESTIÈRES**
- **18. PRODUCTION ET TRANSPORT D'ÉNERGIE**

LES ACTEURS LOCAUX ÉCHANGENT SUR LE PROJET DE FUTAIE IRRÉGULIÈRE LANCÉ PAR LA COMMUNE D'ISLAND À PROXIMITÉ DE PONTAUBERT



